Rapport sur les plans et les priorités

Patrimoine canadien

2016-2017

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien

This publication is also available in English.

Cette publication est disponible sur demande en médias substituts.

Cette publication est disponible en format PDF à l'adresse Internet suivante :
http://www.pch.gc.ca/fra/1312568647473/1312568899271

© Sa Majestée la Reine du chef du Canada, 2016

No. de catalogue : CH1-5F-PDF

ISSN : 2368-6693

Table des matières

Message de la Ministre – Ministre Joly 1

Message de la Ministre – Ministre Qualtrough 3

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 7

Profil de l'organisation 7
Contexte organisationnel 8
Dépenses prévues 19
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 22
Tendances relatives aux dépenses du Ministère 23
Dépenses par crédit voté 24

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 25

Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel sont créés et accessibles au pays et à l'étranger 25

Programme 1.1 : Arts 25
Sous-programme 1.1.1 : Fonds du Canada pour la présentation des arts 27
Sous-programme 1.1.2 : Fonds du Canada pour les espaces culturels 28
Sous-programme 1.1.3 : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts 30
Sous-programme 1.1.4 : Fonds du Canada pour l'investissement en culture 31

Programme 1.2 : Industries culturelles 32
Sous-programme 1.2.1 : Radiodiffusion et communications numériques 34
Sous-programme 1.2.2 : Fonds des médias du Canada 35
Sous-programme 1.2.3 : Politique du film et de la vidéo 37
Sous-programme 1.2.4 : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique 38
Sous-programme 1.2.5 : Fonds de la musique du Canada 40
Sous-programme 1.2.6 : Fonds du livre du Canada 41
Sous-programme 1.2.7 : Fonds du Canada pour les périodiques 43
Sous-programme 1.2.8 : Politique du droit d'auteur et du commerce international 44
Sous-programme 1.2.9 : Examen des investissements dans le secteur culturel 45
Sous-programme 1.2.10 : TV5 47

Programme 1.3 : Patrimoine 48
Sous-programme 1.3.1 : Programme d'aide aux musées 50
Sous-programme 1.3.2 : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada 52
Sous-programme 1.3.3 : Réseau canadien d'information sur le patrimoine 53
Sous-programme 1.3.4 : Institut canadien de conservation 55
Sous-programme 1.3.5 : Programme des biens culturels mobiliers 57

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne. 58

Programme 2.1 : Appartenance au Canada 58

Sous-programme 2.1.1 : Programme des célébrations et commémorations 60
Sous-programme 2.1.2 : Expérience de la capitale 62
Sous-programme 2.1.3 : Cérémonial d'État et Protocole 63
Sous-programme 2.1.4 : Fonds pour l'histoire du Canada 65
Sous-programme 2.1.5 : Programme Échanges Canada 66
Sous-programme 2.1.6 : Les jeunes s'engagent 68

Programme 2.2 : Engagement et participation communautaire 69
Sous-programme 2.2.1 : Programme des droits de la personne 71
Sous-programme 2.2.2 : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine 73
Sous-programme 2.2.3 : Programme des Autochtones 74
Sous-programme 2.2.4 : Secrétariat fédéral Canada 150 76

Programme 2.3 : Langues officielles 78
Sous-programme 2.3.1 : Programme Développement des communautés de langue officielle 79
Sous-programme 2.3.2 : Programme Mise en valeur des langues officielles 81
Sous-programme 2.3.3 : Programme de coordination des langues officielles 83

Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports. 85

Programme 3.1 : Sport 85
Sous-programme 3.1.1 : Programme d'accueil 87
Sous-programme 3.1.2 : Programme de soutien au sport 88
Sous-programme 3.1.3 : Programme d'aide aux athlètes 89

Services internes 91

Section III : Renseignements supplémentaires 93

État des résultats prospectifs 93
Tableaux de renseignements supplémentaires 93
Dépenses fiscales et évaluations 94

Section IV : Coordonnées de l'organisation 95

Annexe : Définitions 96

Notes de fin de document 99

Message de la Ministre

Je suis heureuse de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017* pour le ministère du Patrimoine canadien. La culture, le patrimoine, les langues et le sport sont les principaux facteurs de croissance de l'économie canadienne et jouent un rôle central dans notre société canadienne diverse, inclusive et innovante.

Nous célébrerons le 150e anniversaire de la Confédération dans moins d'un an, et je suis ravie que notre Ministère soit à la tête des préparatifs de cette grande fête. Cet anniversaire national permettra aux Canadiens de toute origine d'échanger et de tisser des liens les uns avec les autres pour bâtir notre avenir et célébrer notre place dans le monde. Nous célébrerons ensemble la richesse de notre histoire et de notre patrimoine, ainsi que la richesse de la diversité linguistique, culturelle et régionale qui est au cœur de notre identité.

Les organismes des secteurs artistique et créatif du Canada contribueront à façonner l'avenir du Canada en 2017 et au-delà. Il est remarquable que la culture et le patrimoine représentent environ 47,7 milliards de dollars pour l'économie canadienne et plus de 642 486 emplois. Et cette part de l'activité économique du Canada ne peut que croître, puisque les nouvelles technologies numériques ouvrent de nouvelles voies à la créativité et à l'innovation. Le Ministère collaborera avec nos nombreux intervenants pour s'assurer que ce virage numérique permettra à nos programmes et à nos institutions de saisir de nouvelles possibilités tout en veillant à ce que les conditions soient en place pour assurer la réussite du contenu canadien de renommée mondiale. À cette fin, nous redoublerons d'efforts pour promouvoir nos artistes et créateurs tant au pays qu'à l'étranger. Nous veillerons également à donner aux Canadiens un meilleur accès aux arts et à la culture, à un radiodiffuseur public fort et à une infrastructure culturelle renouvelée dans leurs collectivités.

Nos deux langues officielles représentent également un volet incontournable de notre patrimoine et de notre identité. Elles constituent elles aussi une priorité du gouvernement du Canada. Le Ministère continuera à promouvoir le français et l'anglais, ainsi qu'à soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays, et ce, en élaborant des mécanismes nouveaux et innovateurs.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en place un gouvernement moderne, ouvert et accessible à tous les Canadiens. Le Ministère entend bien jouer son rôle dans cette démarche. Nous continuerons à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'outils numériques tout en plaçant l'accent sur l'atteinte de résultats par des moyens efficaces.

À titre de ministre du Patrimoine canadien, je vous invite à le lire pour y découvrir tout ce que le Ministère entend réaliser au cours de l'année à venir.

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien

Message de la Ministre

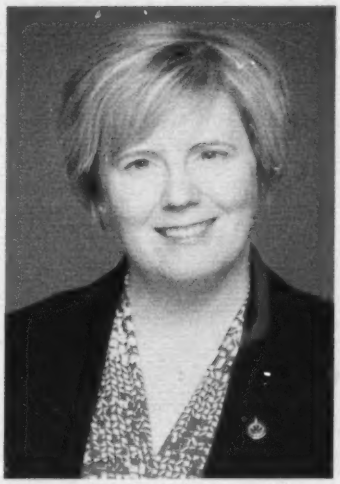

Je crois sincèrement que le sport peut changer des vies. Je suis donc heureuse de mettre à contribution mon expérience d'athlète Paralympique, d'arbitre des différends sportifs et de présidente de divers organismes sportifs dans mon travail de ministre des Sports et des Personnes handicapées.

Le gouvernement du Canada est déterminé à rehausser le statut du Canada à titre de grande nation sportive. Nous nous sommes engagés à travailler avec tous nos partenaires, les parties intéressées de divers secteurs et les autres ordres de gouvernement pour renforcer notre système sportif. Nous voulons le rendre accessible à tous. Nous voulons qu'il réponde aux besoins des Canadiens et qu'il les encourage tous à faire du sport, en plus de soutenir l'excellence dans les compétitions.

Au cours de la prochaine année, j'entreprendrai divers projets qui intéresseront certainement la communauté sportive.

De concert avec le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, je travaillerai à améliorer les infrastructures récréatives afin que tous les Canadiens puissent avoir accès à activités sportives et y participer. J'aiderai la ministre de la Santé du Canada à élaborer une stratégie nationale sur la prévention et le traitement des commotions cérébrales. Au sein de Sport Canada, j'aiderai la ministre du Patrimoine canadien à préparer les célébrations du 150^{e} anniversaire de la Confédération, des célébrations qui mettront en valeur notre patrimoine sportif et souligneront les réalisations de nos athlètes et de nos concitoyens handicapés.

Le ministère du Patrimoine canadien œuvrera à resserrer les liens entre les jeunes Canadiens et les athlètes d'élite, à mieux soutenir les athlètes handicapés et à célébrer leurs réalisations.

Au cours de l'année, l'une des priorités du Ministère sera de soutenir les athlètes canadiens qui nous représenteront aux Jeux olympiques et paralympiques de 2016 à Rio de Janeiro, au Brésil. Nous avons hâte d'aider nos athlètes à briller durant ces compétitions internationales et à faire la fierté de tous les Canadiens.

À titre de ministre des Sports et des Personnes handicapées, je vous invite à lire le *Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017* du ministère du Patrimoine canadien afin de découvrir tous nos objectifs sportifs du prochain exercice financier.

L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée
Ministre des Sports et des Personnes handicapées

Note concernant le Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017* du Ministère du Patrimoine canadien fournit de l'information sur la façon dont le Ministère compte appuyer le gouvernement pour la réalisation de notre programme au cours de l'année qui vient. J'ai la ferme conviction que le Ministère du Patrimoine canadien est prêt à m'appuyer et à collaborer avec nos partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, afin de livrer la marchandise aux Canadiens. Cependant, comme nous nous sommes engagés à faire une reddition de compte plus efficace, le rapport de cette année sera le dernier présenté selon le cadre existant de présentation des rapports.

Un nouveau processus de reddition de comptes, plus simple et efficace, est en cours d'élaboration afin d'améliorer la façon dont nous surveillons et rendons compte des progrès réalisés par notre gouvernement pour offrir de réels changements aux Canadiens.

Ces nouveaux mécanismes de redditions permettront aux Canadiens de suivre plus facilement les progrès accomplis par notre Ministère dans la réalisation de ses priorités, lesquelles ont été précisées dans la lettre de mandat que le Premier ministre a envoyée à la ministère du Patrimoine canadien, et dans la lettre de mandat que le Premier ministre a envoyé à la ministre des Sports et des Personnes handicapées.

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministres de tutelle :

- L'honorable Mélanie Joly, Ministre du Patrimoine canadien, C.P., députée
- L'honorable Carla Qualtrough, Ministre des Sports et des Personnes handicapées, C.P., députée

Premier dirigeant :

- Graham Flack

Portefeuille ministériel :

- Ministère du Patrimoine canadien

Instruments habilitants :

- *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*[1]

Année d'incorporation ou de création :

- Le ministère du Patrimoine canadien a été créé en juin 1993. La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* a cependant reçu la sanction royale en juin 1995.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère du Patrimoine canadien (le Ministère) et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble pour appuyer la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports.

Responsabilités

Le mandat législatif du Ministère est énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et met l'accent sur le renforcement ou la promotion « de l'identité et des valeurs, du développement culturel et du patrimoine canadiens » de même que sur un large éventail de responsabilités spécifiques. Le mandat du Ministère comprend également des responsabilités spécifiques de la ministre du Patrimoine canadien telles énoncées dans d'autres lois fédérales et dans leurs réglementations, ainsi que dans des décrets en conseil.

Dans l'exécution de son mandat, le Ministère supervise plusieurs lois, notamment la *Loi sur la radiodiffusion*[2], la *Loi sur le droit d'auteur*[3] et la *Loi sur Investissement Canada*[4] (avec Industrie Canada pour ces deux dernières lois), la *Loi sur les langues officielles*[5] (partie VII), la *Loi sur les musées*[6], la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*[7], la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*[8], la *Loi sur le statut de l'artiste*[9], et la *Loi favorisant l'activité physique et le sport*[10] (avec Santé Canada).

Les responsabilités spécifiques au Ministère incluent la formulation et la mise en œuvre de politiques et programmes culturels sur le droit d'auteur, les investissements étrangers et la radiodiffusion, ainsi que les politiques et programmes relatifs aux arts, à la culture, au patrimoine, aux langues officielles, au sport, au cérémonial d'État, au protocole, aux symboles canadiens et à l'organisation et la promotion d'événements et d'activités publiques dans la Région de la capitale du Canada. Les programmes du Ministère dont la prestation est assurée par l'Administration centrale et plusieurs points de services, y compris cinq bureaux régionaux à l'échelle du pays, permettent de financer des industries culturelles, des organismes communautaires et tiers afin d'enrichir les expériences culturelles, de renforcer l'identité et de promouvoir la participation des Canadiens dans les sports.

La ministre du Patrimoine canadien est responsable devant le Parlement des activités du Ministère et des 18 organismes qui composent son portefeuille[11].

Changement à l'appareil gouvernemental

Depuis le 5 novembre 2015, la ministre du Patrimoine canadien dirige une équipe de ministres, dont l'honorable Patricia A. Hajdu, ministre de la Condition féminine, et l'honorable Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées, dans le cadre de ses fonctions liées au sport. La Ministre est désormais également responsable :

- De la *Loi sur le multiculturalisme canadien*[12];

- de la Fondation canadienne des relations raciales;
- de la Commission de la capitale nationale;
- du secrétaire canadien de la Reine.

Outre ses responsabilités à l'égard de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, le Ministère travaillera de concert avec ses organismes partenaires à l'intégration du Programme du multiculturalisme dans ses activités courantes. Nous avons hâte de partager nos résultats à ce sujet dans les prochains rapports.

Notre mission et notre vision

Patrimoine canadien a pour mission de favoriser un environnement dans lequel tous les Canadiens profitent pleinement d'expériences culturelles dynamiques, célèbrent leur histoire et leur patrimoine, et contribuent à bâtir des communautés créatives.

La vision du Ministère est celle d'un Canada où tous les Canadiens peuvent célébrer leur riche diversité culturelle, leurs expériences et leurs valeurs communes, un Canada où tous peuvent apprendre à mieux connaître leur histoire, leur patrimoine et leurs communautés. Nous voyons un Canada qui investit dans l'avenir en appuyant les arts, nos deux langues officielles et nos athlètes. Nous voyons un Canada confiant dans un monde offrant de multiples choix, un Canada à l'avant-garde de l'économie créative et un chef de file dans le monde numérique.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. **Résultat stratégique** : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger

    1.1. **Programme** : Arts
        1.1.1. **Sous-programme** : Fonds du Canada pour la présentation des arts
        1.1.2. **Sous-programme** : Fonds du Canada pour les espaces culturels
        1.1.3. **Sous-programme** : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts
        1.1.4. **Sous-programme** : Fonds du Canada pour l'investissement en culture

    1.2. **Programme** : Industries culturelles
        1.2.1. **Sous-programme** : Radiodiffusion et communications numériques
        1.2.2. **Sous-programme** : Fonds des médias du Canada
        1.2.3. **Sous-programme** : Politique du film et de la vidéo
        1.2.4. **Sous-programme** : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique
        1.2.5. **Sous-programme** : Fonds de la musique du Canada
        1.2.6. **Sous-programme** : Fonds du livre du Canada
        1.2.7. **Sous-programme** : Fonds du Canada pour les périodiques
        1.2.8. **Sous-programme** : Politique du droit d'auteur et du commerce international
        1.2.9. **Sous-programme** : Examen des investissements dans le secteur culturel
        1.2.10. **Sous-programme** : TV5

1.3. **Programme** : Patrimoine
- 1.3.1. **Sous-programme** : Programme d'aide aux musées
- 1.3.2. **Sous-programme** : Programme d'indemnisation des expositions itinérantes au Canada
- 1.3.3. **Sous-programme** : Réseau canadien d'information sur le patrimoine
- 1.3.4. **Sous-programme** : Institut canadien de conservation
- 1.3.5. **Sous-programme** : Programme des biens culturels mobiliers

2. **Résultat stratégique** : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne

2.1. **Programme** : Appartenance au Canada
- 2.1.1. **Sous-programme** : Programme des célébrations et des commémorations
- 2.1.2. **Sous-programme** : Expérience de la capitale
- 2.1.3. **Sous-programme** : Cérémonial d'État et protocole
- 2.1.4. **Sous-programme** : Fonds pour l'histoire du Canada
- 2.1.5. **Sous-programme** : Programme Échanges Canada
- 2.1.6. **Sous-programme** : Les jeunes s'engagent

2.2. **Programme** : Engagement et participation communautaire
- 2.2.1. **Sous-programme** : Programme des droits de la personne
- 2.2.2. **Sous-programme** : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
- 2.2.3. **Sous-programme** : Programme des Autochtones
- 2.2.4. **Sous-programme** : Secrétariat fédéral Canada 150

2.3. **Programme** : Langues officielles
- 2.3.1. **Sous-programme** : Programme Développement des communautés de langue officielle
- 2.3.2. **Sous-programme** : Programme Mise en valeur des langues officielles
- 2.3.3. **Sous-programme** : Programme de coordination des langues officielles

3. **Résultat stratégique** : Les Canadiens participent et excellent dans les sports

3.1. **Programme** : Sport
- 3.1.1. **Sous-programme** : Programme d'accueil
- 3.1.2. **Sous-programme** : Programme de soutien au sport
- 3.1.3. **Sous-programme** : Programme d'aide aux athlètes

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité 1

Canada 150

En 2017, le Canada soulignera le 150e anniversaire de la Confédération. *Canada 150* est une occasion de renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance chez les Canadiens, d'inviter le monde au Canada, de présenter les réalisations canadiennes au pays comme à l'étranger et d'appuyer des projets passionnants et novateurs qui laisseront un héritage durable.

La ministre du Patrimoine canadien, par l'entremise du Secrétariat fédéral Canada 150 et en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux ainsi qu'avec des entreprises privées et des organismes à but non lucratif, dirigera une approche pangouvernementale* des festivités qui optimisera les retombées de *Canada 150*. Les activités de marketing et de promotion menées au pays et à l'étranger permettront d'appuyer ces efforts en rehaussant l'image nationale et internationale de l'initiative en vue de favoriser le tourisme et la croissance économique.

Afin d'appuyer cette priorité, nous élargirons la portée des programmes à l'échelle du Ministère de manière à aider des populations clés, à promouvoir les valeurs fondamentales et à favoriser le développement communautaire. Par l'entremise de *Canada 150*, le Ministère mettra à profit l'énergie et la créativité de tous les Canadiens en appuyant les projets proposés par les Canadiens et leurs collectivités dans des domaines tels les arts et le patrimoine, les programmes récréatifs et sportifs, ainsi que les échanges culturels. Le choix des projets à l'appui de cette initiative évoquera quatre domaines thématiques prioritaires qui englobent un sentiment d'espoir et d'optimisme – en favorisant la diversité et l'inclusion, en mobilisant et en inspirant les jeunes, en encourageant la réconciliation nationale avec les peuples autochtones et en mettant les Canadiens en contact avec leur milieu naturel.

Canada 150 propose aux Canadiens une occasion – qui ne se présente qu'une fois par génération – de célébrer nos valeurs communes, nos réalisations et notre place dans le monde. Le Ministère encadrera des projets et des initiatives qui contribuent à jeter les bases d'un engagement civique ferme en plus d'aider à acquérir et à partager des expériences communes au sein de communautés diversifiées et dynamiques et entre celles-ci.

Type de priorité - Nouveau

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Encourager le Ministère et les organismes de son portefeuille à appuyer les activités en lien avec *Canada 150*.	Automne 2014	Mars 2018	Programme 2.2
• Recenser et appuyer les initiatives qui laisseront des legs durables.	Automne 2014	En cours	Programme 2.2, Programme 1.3

• De concert avec Affaires mondiales Canada, étendre à l'étranger la portée de *Canada 150*.	Avril 2015	Décembre 2017	Programme 2.2
• De concert avec différents ministères et d'autres ordres de gouvernement, mobiliser les jeunes, les Autochtones et les communautés ethnoculturelles.	Avril 2015	Décembre 2017	Programme 2.2
• Utiliser stratégiquement les médias sociaux pour faire une promotion croisée de *Canada 150*.	Avril 2016	Décembre 2017	Programme 2.2
• Initier *Décompte vers Canada 150* et lancer à l'échelle du pays les activités officielles de *Canada 150* le 31 décembre 2016.	Avril 2016	Décembre 2016	Programme 2.1, Programme 2.2
• Mettre en œuvre les activités de *Canada 150* dans la région de la capitale du Canada.	Avril 2016	Mars 2017	Programme 2.1, Programme 2.2

* Vous trouverez l'information pangouvernementale au sujet de l'initiative Canada 150 dans le tableau des Initiatives horizontales de Canada 150 à la Section III du Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017 sous les Tableaux de renseignements supplémentaires.

Priorité 2

Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada

Les industries canadiennes des arts, de la culture et du patrimoine sont des facteurs importants de l'économie canadienne et y ajoutent 48 milliards de dollars par année tout en soutenant plus de 642 000 emplois hautement qualifiés et innovants à travers le pays. Le soutien offert aux industries de la création et de la culture dans leur adaptation à l'ère numérique créera de nouvelles occasions d'améliorer le rendement du Canada et appuiera la croissance sur les marchés internationaux. Les industries créatives et culturelles canadiennes garantissent la création et l'accès à la diversité des histoires du Canada et offrent des occasions de se rejoindre, de collaborer et de partager des expériences. Ces histoires sont partagées sous diverses formes, tels les livres, les films et les arts de la scène, et elles favorisent une inclusion, une appartenance et une diversité plus complètes et, en fin de compte, renforcent notre identité nationale.

Le Ministère aidera les industries de la culture et de la création à s'adapter au passage au numérique, à atténuer les perturbations lorsque c'est possible et à soutenir la création de contenus canadiens. Le Ministère aidera les créateurs, les entrepreneurs et les organisations des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine à saisir les occasions que présentent les technologies numériques et à tirer pleinement parti de leurs avantages. La participation à l'ère numérique et l'innovation offrent un niveau d'accès accru aux arts, à la culture et au patrimoine canadiens, et créera des occasions d'expériences nouvelles sous une gamme de formats et de plateformes, et mènera la contribution du Canada à l'économie numérique. En même temps, le Ministère continuera d'assurer que les droits des créateurs sont respectés.

Le Ministère appuiera l'engagement du gouvernement à effectuer d'importants investissements dans l'infrastructure culturelle et de loisirs en collaboration avec d'autres ministères. La participation à des activités culturelles, sportives et de loisirs contribue au bien-être des Canadiens, des collectivités et de notre pays. Les investissements dans l'infrastructure culturelle et de loisirs soutiennent une identité plus solide des collectivités, offriront aux jeunes des occasions de participer et susciteront une croissance économique.

Pour renforcer la promotion des industries canadiennes culturelles et créatives sur la scène mondiale, le Ministère instaurera de nouvelles mesures pour promouvoir la culture à l'échelle internationale en collaboration avec les organismes clés de son portefeuille et Affaires mondiales Canada. Le marché mondial offre au secteur culturel canadien des perspectives de croissance économique importantes. Ces nouvelles mesures permettront à nos entrepreneurs culturels et à nos artistes un meilleur accès aux marchés étrangers et aux publics internationaux en vue d'accroître la découvrabilité des produits et du contenu culturels canadiens dans un marché mondial de plus en plus encombré.

Type de priorité - Nouveau

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Appuyer l'engagement du gouvernement visant à effectuer de nouveaux investissements importants dans l'infrastructure culturelle dans le cadre de l'investissement dans l'infrastructure sociale.	En cours	En cours	Programme 1.1
• Instaurer de nouvelles mesures pour promouvoir la culture à l'échelle internationale.	2016-2017	En cours	Programme 1.2
• Accroître le financement du programme Jeunesse Canada au travail pour aider à préparer la prochaine génération de Canadiens au marché du travail dans le secteur du patrimoine.	2016-2017 (en attente de l'approbation du financement)	2018-2019	Programme 1.3
• Pour faire face à un environnement en constante évolution, explorer de nouvelles pistes pour aider les industries culturelles à maintenir leur compétitivité.	En cours	En cours	Programme 1.2
• Appuyer les investissements au sein d'institutions clés fédérales telles que CBC/Radio-Canada, le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada et l'Office national du film du Canada.	En cours	En cours	Programme 1.1, Programme 1.2

Priorité 3

Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture

Le Canada est reconnu ici et dans le monde comme une société diversifiée, dynamique et inclusive. C'est notre diversité qui fait notre force : qu'il s'agisse de notre engagement à contribuer à la mise en œuvre des conclusions de la Commission de vérité et de réconciliation ou de notre appui aux langues officielles dans les collectivités canadiennes et dans l'ensemble du gouvernement du Canada, le Ministère favorisera l'inclusion en offrant aux Canadiens des occasions de participer aux célébrations et commémorations, et de prendre part à des activités artistiques, culturelles, patrimoniales et sportives.

Le Ministère assume plusieurs nouvelles responsabilités en 2016, dont celle à l'égard de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Le multiculturalisme est un principe de longue date de la société canadienne et le Ministère continuera d'appuyer et de développer des politiques, des programmes, des stratégies de mobilisation du public et des célébrations qui amènent les Canadiens à appuyer la diversité et à favoriser l'inclusion.

Le Ministère développera des politiques et des programmes en appui à la réconciliation entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Le Ministère contribuera à mettre en œuvre les conclusions de la Commission de vérité et de réconciliation en affectant de nouveaux fonds pour promouvoir, protéger et renforcer les langues et les cultures autochtones.

Type de priorité - Nouveau

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Actualiser et rétablir le nouveau Programme de contestation judiciaire.	Janvier 2016	À confirmer	Programme 2.2
• Promouvoir, protéger et renforcer les langues et les cultures autochtones.	En cours	En cours	Programme 2.2, Programme 1.3
• Développer un nouveau plan pluriannuel sur les langues officielles en appui aux minorités francophones et anglophones.	En cours	En cours	Programme 2.3
• Organiser et appuyer les célébrations et les commémorations d'importance nationale dans la capitale du Canada et partout au pays.	En cours	En cours	Programme 2.1, Programme 2.2

Priorité 4

Actif et engagé : encourager la participation et maintenir l'excellence dans le sport

Le Ministère appuiera les initiatives qui ont pour but de promouvoir la participation et l'excellence dans les sports. Le sport est indispensable à la qualité de vie des Canadiens, à la fierté de notre pays et à un Canada en santé. Afin d'encourager la participation aux activités sportives, en particulier chez les enfants et les adolescents, le Ministère contribuera à la stratégie interministérielle d'infrastructure sociale et continuera de collaborer avec les provinces, les territoires et les organismes à l'amélioration de l'accès à des programmes sportifs de qualité, notamment aux programmes visant les personnes handicapées. Le Ministère encouragera davantage la réussite par le biais du programme *Canada 150*, en célébrant les exploits des athlètes et en tissant des liens plus étroits entre les athlètes d'élite et les jeunes Canadiens.

Les athlètes et les entraîneurs canadiens sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leurs exploits sportifs. Le Ministère s'engage à maintenir l'excellence dans les sports, comme en témoigne une des priorités en 2016-2017 qui consiste à diriger la préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio en 2016. De plus, le Ministère apportera des modifications aux programmes en vue de favoriser la réussite lors de futurs événements sportifs internationaux.

Étant donné l'importance de la sécurité dans les sports, tant sur le plan de la participation que de l'excellence, le Ministère, en collaboration avec Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, appuiera une stratégie nationale de sensibilisation à la prévention et au traitement des commotions cérébrales.

Type de priorité - Nouveau

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Diriger la préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio en 2016.	Avril 2016	Mars 2017	Programme 3.1
• Établir des approches concertées novatrices pour améliorer le système sportif canadien en vue d'accroître la participation et de favoriser l'excellence.	En cours	En cours	
• Célébrer les athlètes canadiens et leurs exploits.	En cours	En cours	
• Collaborer au développement d'une stratégie nationale pour sensibiliser les parents, les entraîneurs et les athlètes à la prévention et au traitement des commotions cérébrales.	Déjà entrepris	En cours	

Priorité 5

Un gouvernement ouvert et moderne pour tous les Canadiens

Le programme de modernisation à Patrimoine canadien est axé sur la réalisation d'un gouvernement ouvert, transparent et efficient pour mieux servir les clients, les employés du Ministère et les Canadiens en général. Les attentes des clients et des Canadiens en matière d'exécution des programmes et des services modernes augmentent. Les clients souhaitent que leurs transactions avec le gouvernement soient numériques, conviviales, efficientes et en temps opportun. Les Canadiens veulent des programmes équitables et transparents qui donnent des résultats. Les employés veulent des outils et des processus modernes pour mieux servir leurs clients. Le programme de modernisation de Patrimoine canadien est axé sur la réalisation de ces attentes.

Le Ministère continuera à respecter son engagement public quant à l'excellence du service à la clientèle, tel que décrit dans sa charte des services à la clientèle. Les processus administratifs seront rationalisés et automatisés davantage pour réaliser des efficiences pour ses employés et pour réduire le fardeau administratif de ses clients. Le Ministère a franchi la première étape importante dans la transformation en une organisation de prestation numérique moderne au moyen d'un simple outil pilote en ligne qui facilite les demandes de financement de ses clients et la gestion de leurs dossiers avec le Ministère, ce qui diminue le temps de traitement. Cet outil en ligne sera mis en service pour l'ensemble des programmes d'ici deux ans. Il permettra aux clients de recevoir en temps voulu un état d'avancement, dont les décisions, et réduira encore le fardeau administratif.

Le Ministère est engagé à l'amélioration constante et continuera d'explorer d'autres améliorations comme élargir les outils et le soutien numériques; développer de nouveaux outils numériques pour la saisie en temps voulu des commentaires des clients et pour faciliter la collaboration et l'engagement avec les Canadiens et des organismes; et développer des formulaires plus simples et conviviaux. L'expérimentation des programmes offrira aux gestionnaires des occasions de cerner les résultats souhaités et d'explorer et de sélectionner les démarches précises pour atteindre ces résultats.

Type de priorité - Nouveau

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Mettre en œuvre notre charte des services à la clientèle pour réaliser notre engagement public à l'excellence du service pour nos clients.	En cours	En cours	Tous les résultats stratégiques et programmes Services internes
• Continuer à créer et à mettre en œuvre des outils en ligne qui offriront aux clients un accès numérique convivial aux	En cours	En cours	

processus de financement sous forme de subventions et de contributions.			
• Appuyer la mise en œuvre d'approches nouvelles et novatrices dans le développement de politique, la conception et la livraison de programmes, par le biais d'initiatives continues comme le Fonds d'innovation du ministère.	En cours	En cours	
• Élaborer une initiative et un processus de suivi qui consacreront un pourcentage du budget de programmes choisis à l'expérimentation.	Janvier 2016	En cours	
• Revoir l'alignement des programmes du Ministère, les uns par rapport aux autres, pour appuyer l'innovation et l'expérimentation afin de répondre aux défis existants et nouveaux dans les arts, le patrimoine, la culture et le sport.	Avril 2016-2017	Septembre 2017	
• Appuyer l'initiative pour un gouvernement ouvert en offrant des occasions pour un engagement créatif et novateur.	En cours	En cours	
• Continuer d'améliorer la façon dont le Ministère rend compte de ses résultats et répercussions auprès des Canadiens.	En cours	En cours	

Pour obtenir plus de renseignements sur les priorités organisationnelles, consulter la lettre de mandat de la Ministre sur le site Web du Premier ministre du Canada.[13]

Analyse des risques

Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle essentiel dans la vie culturelle, communautaire et économique des Canadiens. Le Ministère appuie la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation ainsi que les initiatives visant les Autochtones, les jeunes et les sports. La capacité du Ministère à répondre aux facteurs externes et à saisir les possibilités tout en atténuant les risques font en sorte que Patrimoine canadien demeure pertinent et attentif aux besoins du Canada et des Canadiens dans l'exercice de son mandat.

Le Ministère a identifié, dans le cadre du Profil du risque ministériel 2015-2018, des risques externes dans les domaines suivants : Innovation et état de préparation à l'élaboration de politique, la Prestation de services et de programmes entièrement modernisée, et *Canada 150*.

Dans un contexte dynamique et évolutif, le Ministère s'engage à maintenir une vision à long terme et une réflexion prospective permettant d'évaluer la manière dont ses politiques et programmes tiennent compte de l'évolution des besoins. Le Ministère entreprendra des initiatives qui façonneront son agenda prospectif pour s'adapter aux tendances émergentes.

Le Ministère continue sa progression vers une transformation fondamentale de la manière dont sont accordées plus d'un milliard de dollars en subventions et contributions aux bénéficiaires afin de soutenir une plateforme plus efficace et plus moderne d'un point de vue technologique pour les bénéficiaires.

Le ministère du Patrimoine canadien entre dans une période prometteuse alors qu'il continue de mener à terme ses projets dans le cadre *d'En route vers 2017*, tout en menant une approche pangouvernementale pour marquer les célébrations du 150e anniversaire de la Confédération.

La mise en œuvre de *Canada 150* offre au Ministère une occasion importante d'initier des façons novatrices de collaborer et de développer des partenariats avec les citoyens, les autres ordres de gouvernement et les secteurs privés et à but non lucratif. Alors que toutes les initiatives de grande envergure comportent des risques réels compte tenu de leur portée et de leur complexité, le Ministère tiendra compte des leçons tirées de récentes expériences en matière d'organisation et de coordination d'événements d'envergure.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Innovation et état de préparation à l'élaboration de politique Le risque que la conception actuelle des politiques et des programmes ministériels n'encadrent pas l'innovation et que les défis d'innovation et de transformation que rencontreront les intervenants des milieux de la culture et du patrimoine canadiens puissent éventuellement affecter l'atteinte des résultats escomptés.	• Offrir des conseils opportuns et réalistes et mettre en œuvre la planification à moyen terme. • Inspirer une culture de gestion du changement qui s'articule autour de l'innovation.	• Tous les programmes

Prestation des services et des programmes entièrement modernisée Le risque que Patrimoine canadien pourrait ne pas être en mesure de soutenir et de maintenir sur une base continue, les résultats escomptés envisagés par le Plan d'action de la modernisation des subventions et contributions (PAMSC), ce qui se traduirait par une approche incompatible et inefficace de la prestation des services pour les bénéficiaires de financement du Ministère et réduirait l'efficacité des programmes dans l'atteinte des objectifs.	• Examiner et mettre à jour les normes de service pour la prestation des subventions et des contributions aux demandeurs. • Mettre en œuvre un système en ligne pour la prestation des programmes de subventions et de contributions par une intégration progressive.	• Tous les programmes

Canada 150
 	
La portée nationale, le volume d'activités liées à *Canada 150* et l'attention médiatique prévue pourraient rendre l'initiative susceptible d'être critiquée sur l'approche générale et des éléments précis, dont le niveau de financement, la répartition et la sélection d'initiatives particulières, et la livraison des initiatives clés à l'intérieur des échéanciers, causant ainsi préjudice à la réputation.
	• Soutenir l'initiative *Canada 150*, à l'interne, à l'aide des mesures ci-dessous :
	  • Intégrer les objectifs de *Canada 150* à la prestation des programmes.
	  • Appuyer la mise en œuvre de stratégies de communication et de marketing robustes et dynamiques, incluant les médias sociaux.
	  • Mettre en œuvre de solides pratiques de gestion de projet et outils de suivi.
		• Tous les programmes

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
1 294 505 478	1 299 498 160	1 300 824 079	1 182 925 519

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
1 708,8	1 706,8	1 697,3

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et services internes	Dépenses 2013-2014	Dépenses 2014-2015	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.							
Programme 1.1 Arts	113 350 742	113 900 585	117 122 795	116 651 447	116 651 447	116 651 447	117 001 447
Programme 1.2 Industries culturelles	303 493 423	295 742 756	303 264 253	302 463 014	302 463 014	302 463 014	302 463 014
Programme 1.3 Patrimoine	38 187 915	31 563 243	30 683 809	32 530 362	32 530 362	32 530 362	32 530 362
Sous-total	**455 032 080**	**441 206 584**	**451 070 857**	**451 644 823**	**451 644 823**	**451 644 823**	**451 994 823**
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.							
Programme 2.1 Appartenance au Canada	67 495 358	86 818 481	93 873 498	150 174 516	150 174 516	150 835 117	60 590 359
Programme 2.2 Engagement et participation communautaire	45 116 329	42 198 321	47 681 212	60 446 783	65 439 465	66 304 783	41 600 983
Programme 2.3 Langues officielles	352 514 946	356 997 714	354 073 053	353 724 557	353 724 557	353 224 557	353 224 557
Sous-total	**465 126 633**	**486 014 516**	**495 627 763**	**564 345 856**	**569 338 538**	**570 364 457**	**455 415 899**
Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports.							
Programme 3.1 Sport	334 086 513	470 497 662	243 676 119	206 246 851	206 246 851	206 546 851	203 246 849
Sous-total	**334 086 513**	**470 497 662**	**243 676 119**	**206 246 851**	**206 246 851**	**206 546 851**	**203 246 849**
Sous-total services internes	**77 325 904**	**84 136 545**	**75 070 652**	**72 267 948**	**72 267 948**	**72 267 948**	**72 267 948**
Total	**1 331 571 130**	**1 481 855 307**	**1 265 445 391**	**1 294 505 478**	**1 299 498 160**	**1 300 824 079**	**1 182 925 519**

Explication des écarts par programme

Arts

Les dépenses réelles en 2013-2014 et en 2014-2015 sont légèrement inférieures aux niveaux de financement du programme en raison des réaffectations de fonds nécessaires au financement d'un éventail de programmes à l'appui de nouvelles priorités.

Industries culturelles

Les dépenses réelles en 2014-2015 sont légèrement inférieures aux niveaux de financement du programme en raison des réaffectations de fonds nécessaires au financement d'un éventail de programmes à l'appui de nouvelles priorités.

Patrimoine
La diminution des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 est principalement attribuable au transfert au Musée canadien de l'histoire du financement et des responsabilités du Musée virtuel du Canada et au transfert au Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs du financement et des responsabilités de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels.

Appartenance au Canada
L'augmentation des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 est principalement attribuable au financement reçu pour la commémoration d'anniversaires marquants dans le cadre d'E*n route vers 2017*, aux programmes de publicité gouvernementale, à la célébration du 100e anniversaire de Hockey Canada et aux réaffectations de fonds pour le Programme Expérience de la capitale (Son et Lumière). L'augmentation observée de 2014-2015 à 2016-2017 est expliquée par l'augmentation du financement de la célébration du 150e anniversaire de la Confédération et à la réaffectation de ressources pour la stratégie culturelle pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto et pour la commémoration d'anniversaires marquants dans le cadre d'E*n route vers 2017*. La diminution des dépenses prévues de 2017-2018 à 2018-2019 est attribuable à la fin du financement de la célébration du 150e anniversaire de la Confédération, étant donné que la plupart des activités seront terminées à la fin de 2017-2018.

Engagement et participation communautaire
L'augmentation des dépenses projetées et prévues de 2014-2015 à 2017-2018 s'explique par une augmentation du financement pour le secrétariat fédéral *Canada 150* attribuable à une augmentation du soutien nécessaire aux activités de célébration du 150e anniversaire de la Confédération du Canada jusqu'en 2017-2018. La diminution observée de 2017-2018 à 2018-2019 est attribuable à la fin du financement pour le secrétariat fédéral *Canada 150*, étant donné que la plupart des activités pour la célébration du 150e anniversaire de la Confédération seront terminées à la fin de 2017-2018.

Langues officielles
L'augmentation des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 est attribuable à des réaffectations de fonds nécessaires au financement d'un éventail de programmes à l'appui de nouvelles priorités.

Sport
L'augmentation observée dans les dépenses réelles de 2014-2015 est attribuable au financement des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto. Les diminutions observées dans les dépenses projetées en 2015-2016 et dans les dépenses prévues en 2016-2017 sont attribuables à la clôture des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto. La diminution observée de 2017-2018 à 2018-2019 est attribuable au financement des Olympiques spéciaux Canada qui devrait prendre fin au terme de l'exercice 2017-2018.

Services internes
L'augmentation des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 est en partie attribuable au transfert des services internes pour le Sous-programme Expérience de la capitale, aux occasions d'investissement (mobilité du personnel et stockage de réseau) et aux besoins en matière de rémunération tels les indemnités de départ et les payes en arrérages.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental[14] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultats du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
RS 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.	1.1 Arts	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	116 651 447
	1.2 Industries culturelles	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	302 463 014
	1.3 Patrimoine	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	32 530 362
RS 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.	2.1 Appartenance au Canada	Affaires sociales	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale	150 174 516
	2.2 Engagement et participation communautaire	Affaires sociales	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale	65 439 465
	2.3 Langues officielles	Affaires sociales	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale	353 724 557
RS 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports.	3.1 Sport	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	206 246 851

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	1 227 230 212
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

Bien que les dépenses ministérielles prévues soient imputées au secteur des affaires sociales, le Ministère joue un rôle vital dans la vie économique des Canadiens et ses investissements génèrent des retombées économiques considérables.

L'importance économique de la culture, des arts, du patrimoine et du sport est mesurée au moyen du Compte satellite de la culture (CSC). Le CSC a été développée au moyen d'un effort conjoint de la part du gouvernement du Canada, de toutes les provinces et territoires, de nombreuses municipalités et de plusieurs organisations non-gouvernementales.

La culture et le patrimoine représentent approximativement 47,7 milliards de dollars dans l'économie canadienne et plus de 642 486 emplois partout au pays. Le sport contribue à près de 4,9 milliards de dollars dans l'économie canadienne et représente plus de 101 863 emplois à travers le pays.

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

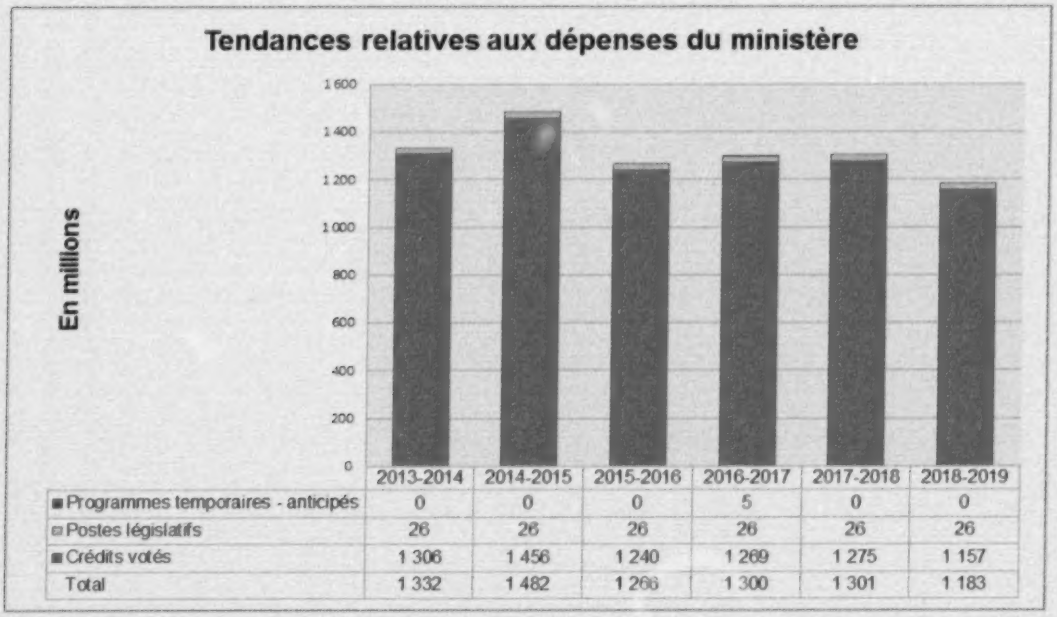

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporaires - anticipés	0	0	0	5	0	0
Postes législatifs	26	26	26	26	26	26
Crédits votés	1 306	1 456	1 240	1 269	1 275	1 157
Total	1 332	1 482	1 266	1 300	1 301	1 183

L'augmentation des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 est principalement attribuable au financement du Programme d'accueil des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto, au financement à la Toronto Community Foundation pour le Fonds de legs sportifs Toronto 2015 dans le cadre des Jeux pan et parapanaméricains de 2015 à Toronto, aux Célébrations du 150e anniversaire de la Confédération du Canada – *En route vers 2017*, aux Programmes de publicité gouvernementale – Campagne du *Canada 150* et à la mise en œuvre du système de la paye en arrérages.

La diminution des dépenses projetées de 2015-2016 est principalement attribuable à la nature du financement à durée déterminée pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.

L'augmentation des dépenses prévues en 2016-2017 et 2017-2018 est principalement attribuable au profil de financement pour les Célébrations du 150e anniversaire de la Confédération du Canada. Pour 2016-2017, cette augmentation est en partie contrebalancée par la fin du financement à durée déterminée pour l'Initiative des langues autochtones (ILA), une composante du Programme des Autochtones.

La diminution des dépenses prévues de 2018-2019 est le résultat du profil de financement pour les Célébrations du 150e anniversaire de la Confédération du Canada et du financement à durée déterminée des Olympiques spéciaux Canada sous le Programme de soutien au sport.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits du ministère du Patrimoine canadien, veuillez consulter le *Budget principal des dépenses 2016-2017*[15] sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel sont créés et accessibles au pays et à l'étranger

Programme 1.1 : Arts

Description

Ce Programme offre aux Canadiens des opportunités de s'intéresser aux arts, contribue à la résilience du secteur des arts et approfondit les liens entre les organismes culturels et leurs communautés. Ce Programme encourage l'accès et la participation, la résilience et l'excellence dans les arts pour tous les Canadiens en appuyant des établissements qui proposent une formation de haut calibre aux artistes et interprètes pour les préparer à des carrières professionnelles, la présentation de festivals artistiques professionnels ou de saisons de spectacles, l'amélioration de l'infrastructure artistique et patrimoniale, l'amélioration des pratiques d'affaires des organismes voués aux arts et au patrimoine ainsi que le développement de partenariats dans le secteur. Des politiques et des mesures législatives et règlementaires concernant le secteur canadien des arts sont aussi utilisées pour contribuer aux objectifs du Programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
116 651 447	116 651 447	116 651 447	117 001 447

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
122,7	122,7	122,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
La résilience des organismes voués aux arts et au patrimoine qui reçoivent le soutien de Patrimoine canadien est accrue.	Nombre moyen de sources de financement (autres que Patrimoine canadien), pour chaque bénéficiaire.	5	Mars 2017

Les Canadiens de diverses collectivités géographiques ont accès à des activités artistiques, culturelles et patrimoniales.	Pourcentage minimum de collectivités rejointes par le Fonds du Canada pour la présentation des arts et le Fonds du Canada pour les espaces culturels qui sont rurales et éloignées.	50	Mars 2017
	Nombre minimum de participants annuel, en millions, aux activités soutenues par le Fonds du Canada pour la présentation des arts.	21,5	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Programme Arts continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger* » en appuyant des projets offrant aux Canadiens des occasions de se rapprocher des arts, d'explorer l'excellence artistique et de devenir des partenaires à part entière d'un secteur des arts résilient.

Le Programme Arts appuiera les projets qui offrent aux Canadiens des occasions de participer et de s'intéresser aux arts, que ce soit dans les grands centres urbains ou dans les collectivités rurales, créant ainsi des expériences partagées et un sentiment d'appartenance. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 116,7 millions de dollars, le Ministère offre des programmes qui mobilisent les Canadiens dans leur collectivité en investissant dans l'infrastructure culturelle, les présentations artistiques professionnelles, la formation artistique professionnelle de haut calibre, de même que la résilience organisationnelle et financière des organismes professionnels voués aux arts et au patrimoine.

En 2016-2017, le Programme Arts continuera à travailler avec un éventail de partenaires à travers le Canada et entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Appuyer l'engagement du gouvernement d'augmenter le financement pour le Conseil des arts du Canada;
- Appuyer l'engagement du gouvernement d'augmenter le financement pour l'infrastructure culturelle;
- Poursuivre ses travaux de recherche et de développement de politiques pour mieux comprendre les comportements, motivations et obstacles à la participation des Canadiens dans les arts; et
- Poursuivre ses travaux de recherche et de développement de politiques au sujet des conditions socio-économiques des artistes canadiens.

Le Programme Arts appuiera les projets qui encouragent les organismes voués aux arts et au patrimoine à utiliser stratégiquement la technologie, qui contribuent à la prospérité, au dynamisme et à la qualité de vie des collectivités et qui contribuent à célébrer notre histoire et notre patrimoine. Les sections des sous-programmes présentent plus de détails sur les moyens que prendra le Programme pour atteindre ses résultats attendus.

Sous-programme 1.1.1 : Fonds du Canada pour la présentation des arts

Description

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts permet aux Canadiens d'avoir accès à des expériences artistiques professionnelles des plus variées dans leurs communautés. Il offre une aide financière aux organismes à but non lucratif canadiens qui diffusent professionnellement des festivals artistiques ou des saisons de spectacles ainsi qu'aux organismes qui les soutiennent. Le Fonds du Canada pour la présentation des arts appuie également des diffuseurs émergents et des organismes d'appui à la diffusion dont les activités visent des communautés ou des pratiques artistiques mal desservies. Le but est de permettre aux Canadiens de toutes les régions du pays d'avoir et d'apprécier une variété d'expériences artistiques professionnelles. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds du Canada pour la présentation des arts et Contributions en vertu du Fonds du Canada pour la présentation des arts.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
38 851 470	38 851 470	39 201 470

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
64,1	64,1	64,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les organismes de diffusion artistique offrent une variété d'expériences artistiques professionnelles aux Canadiens.	Degré d'atteinte des cibles du cadre de mesure du rendement, sur une échelle* de 1 à 5, qui ont trait à un éventail de disciplines artistiques professionnelles offertes par les bénéficiaires du Fonds du Canada pour la présentation des arts.	5	Mars 2017

Les Canadiens, y compris ceux des collectivités mal desservies partout au Canada, ont accès à une variété d'expériences artistiques professionnelles.	Degré d'atteinte des cibles du cadre de mesure du rendement, sur une échelle* de 1 à 5, qui ont trait au type de collectivités mal desservies, par les bénéficiaires du Fonds du Canada pour la présentation des arts.	5	Mars 2017

* Les indicateurs de rendement sont évalués sur une échelle de cinq points comme suit : 1 = 0 à 24 p. cent des cibles atteintes; 2 = 25 à 49 p. cent des cibles atteintes; 3 = 50 à 79 p. cent des cibles atteintes; 4 = 80 à 99 p. cent des cibles atteintes; 5 = 100 p. cent et plus des cibles atteintes.

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Fonds du Canada pour la présentation des arts investit dans des activités qui offrent aux Canadiens l'accès à une variété d'expériences artistiques professionnelles dans leurs collectivités grâce aux trois composantes du Sous-programme : la composante d'appui à la programmation, la composante d'appui au développement et la composante du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération, qui fournit un financement au Centre des arts de la Confédération à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le rendement du Sous-programme sera mesuré selon la variété de disciplines offertes aux Canadiens par les présentateurs et selon leur portée dans les collectivités mal desservies. Parmi les organismes financés, il est prévu qu'un minimum de 60 p. cent présentera de la musique dans le cadre de leurs activités; 33 p. cent la danse; 9 p. cent la littérature; 8 p. cent les arts médiatiques; 37 p. cent le théâtre; et 11 p. cent les arts visuels. De plus, il est aussi prévu que 13 p. cent des organismes financés rejoindront les collectivités autochtones; 23 p. cent les collectivités ethnoculturelles; 22 p. cent les communautés de langues officielles en situation minoritaire; et 43 p. cent le jeune public.

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts contribuera à la priorité organisationnelle *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* et *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* en appuyant les diffuseurs et les festivals professionnels, faisant sorte que les Canadiens puissent se rapprocher des arts dans leurs communautés.

Sous-programme 1.1.2 : Fonds du Canada pour les espaces culturels

Description

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles liées à la création, à la diffusion, à la présentation et à l'exposition des arts et du patrimoine. Le Sous-programme vise également à améliorer et à rendre plus accessibles aux Canadiens les arts de la scène, les arts visuels, les arts médiatiques, les collections muséales et les expositions patrimoniales. Pour réaliser ces objectifs, le Fonds du Canada pour les espaces culturels accorde une aide financière sous la forme de subventions et de contributions pour des projets d'infrastructures pour des organismes artistiques et patrimoniaux professionnels à but non

lucratif et les gouvernements municipaux et provinciaux ayant un mandat pour les arts et le patrimoine et leurs organismes, et les organisations équivalentes des peuples autochtones. Le but est de donner accès aux Canadiens dans toutes les régions, y compris les communautés mal desservies, l'accès au sein de leur communauté à des espaces nouveaux ou améliorés pour la création, la diffusion, la préservation et l'exposition des arts et du patrimoine. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds pour les espaces culturels du Canada et Contributions en vertu du Fonds pour les espaces culturels du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
30 180 166	30 180 166	30 180 166

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
37,2	37,2	37,2

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les organismes du domaine des arts et du patrimoine disposent de ressources permettant de mettre en place et d'améliorer des installations et des infrastructures.	Nombre minimum de nouvelles installations ou d'installations améliorées dans le secteur des arts et du patrimoine soutenus par le Fonds du Canada pour les espaces culturels.	80	Mars 2017
	Pourcentage minimum de projets d'infrastructure et d'équipement spécialisé soutenus par le Fonds du Canada pour les espaces culturels qui visent une collectivité mal desservie.	40	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels contribuera à la priorité organisationnelle *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* et *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* en appuyant les projets des organismes voués aux arts et au patrimoine qui font un usage stratégique de la technologie et qui offrent des espaces où les Canadiens peuvent se rapprocher des arts. Le

rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre d'installations nouvelles ou améliorées et le pourcentage de projets situés dans des collectivités mal desservies. Les collectivités mal desservies comprennent les collectivités autochtones, ethnoculturelles et de langues officielles en situation minoritaire, ainsi que le jeune public.

Sous-programme 1.1.3 : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts

Description

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts contribue au perfectionnement des créateurs canadiens et des futurs chefs de file du secteur des arts au Canada en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre. Il accorde une aide financière aux établissements canadiens à but non lucratif qui se spécialisent dans la prestation de cours intensifs ciblés et axés sur la pratique artistique. Ces établissements offrent une formation professionnelle du plus haut niveau dans des disciplines telles que la danse, le théâtre, les arts du cirque, les arts visuels et la musique (opéra, formation orchestrale), etc. Il accorde aussi une aide financière à certains établissements de formation qui reflètent les pratiques artistiques autochtones et ethnoculturelles. Les Canadiens, ainsi que le monde entier, bénéficient d'œuvres artistiques de la plus grande qualité réalisées par des artistes canadiens formés au Canada dans les établissements soutenus par le Sous-programme. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions en vertu du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
23 872 226	23 872 226	23 872 226

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
7,5	7,5	7,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les diplômés d'établissements de formation artistique ont des carrières professionnelles au	Pourcentage minimum de finissants en arts d'établissements appuyés par le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur	75	Mars 2017

Canada et à l'échelle internationale.	des arts ayant une carrière dans leur domaine au Canada ou à l'étranger.		
	Pourcentage minimum d'employeurs qui évaluent que les finissants d'établissements appuyés par le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts sont bien préparés à une carrière professionnelle.	80	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts contribuera à la priorité organisationnelle *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* en appuyant la formation d'artistes prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre.

Sous-programme 1.1.4 : Fonds du Canada pour l'investissement en culture

Description

Le Fonds du Canada pour l'investissement en culture aide les organismes voués aux arts et au patrimoine à constituer et à diversifier leurs sources de revenus, à améliorer leurs pratiques d'affaires et à être mieux reconnus et enracinés dans leurs communautés. Trois volets lui permettent d'atteindre ces objectifs. Le volet Incitatifs aux fonds de dotation offre des subventions en contrepartie des fonds recueillis auprès du secteur privé par des organismes artistiques professionnels à but non lucratif. Le volet Initiatives stratégiques finance les projets améliorant les pratiques d'affaires de plusieurs organismes partenaires. Le volet Appui limité aux organismes artistiques en situation précaire est un volet rarement utilisé permettant au gouvernement fédéral de s'associer aux autres ordres de gouvernement et au secteur privé pour aider un organisme artistique en instance de faillite à recouvrer sa viabilité s'il possède une bonne stratégie d'affaires. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds du Canada pour l'investissement en culture et Contributions en vertu du Fonds du Canada pour l'investissement en culture.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
23 747 585	23 747 585	23 747 585

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
13,9	13,9	13,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les organismes voués aux arts et au patrimoine démontrent une bonne santé organisationnelle, administrative et financière.	Nombre moyen d'outils élaborés par les bénéficiaires de financement d'Initiatives stratégiques afin de renforcer les pratiques d'affaires des organismes voués aux arts et au patrimoine.	6	Mars 2017
	Montant minimum (en millions de dollars) recueilli au moyen de dons du secteur privé par des organismes artistiques qui présentent une demande admissible au volet Incitatifs aux fonds de dotation.	20	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Fonds du Canada pour l'investissement en culture contribuera à la priorité organisationnelle *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* en appuyant les projets qui encouragent les organismes voués aux arts et au patrimoine à faire un usage stratégique de la technologie numérique. Le Sous-programme contribuera également à la priorité organisationnelle *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* en appuyant des projets offrant aux Canadiens des occasions de tisser des liens avec le secteur culturel et d'y contribuer.

Programme 1.2 : Industries culturelles

Description

Ce Programme soutient les industries culturelles canadiennes à s'adapter à un marché mondial exigeant et en évolution. Cet objectif est atteint grâce à la prestation de subventions, contributions, crédits d'impôt, ainsi que par des politiques, des mesures législatives et réglementaires. Favoriser la compétitivité et les extrants créatifs de ces industries veille à ce que les auditoires canadiens et internationaux aient accès à un éventail de contenu canadien dans une variété de formats et de plateformes et contribue à l'économie canadienne.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
302 463 014	302 463 014	302 463 014	302 463 014

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
226,7	226,7	226,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Une variété de contenu culturel canadien est créée et produite.	Degré d'atteinte des cibles du cadre de mesure du rendement, sur une échelle* de 1 à 5, qui représente la variété de contenu culturel canadien créée et produite.	5	Mars 2017
Le contenu culturel canadien est accessible au Canada et à l'étranger.	Degré d'atteinte des cibles du cadre de mesure du rendement, sur une échelle* de 1 à 5, qui ont trait à l'accessibilité au contenu culturel canadien au Canada et à l'étranger.	5	Mars 2017
Les industries culturelles canadiennes appuyées par Patrimoine canadien contribuent à la prospérité économique du Canada.	Portion du produit intérieur brut (PIB) de la culture provenant des industries culturelles, en milliards de dollars.	25,5	Mars 2018

* Les indicateurs de rendement sont évalués sur une échelle de cinq points comme suit : 1 = 0 à 24 p. cent des cibles atteintes; 2 = 25 à 49 p. cent des cibles atteintes; 3 = 50 à 79 p. cent des cibles atteintes; 4 = 80 à 99 p. cent des cibles atteintes; 5 = p. cent et plus des cibles atteintes.

Faits saillants de la planification

Le Programme Industries culturelles continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger* ». Par l'entremise de ses dépenses prévues de 302,5 millions de dollars, le Ministère appuiera les créateurs canadiens et les industries culturelles pour la production de contenu culturel de grande qualité, et en favorisera l'accès au Canada et à l'étranger. Le Ministère aidera également l'ensemble du secteur à contribuer davantage à la prospérité économique du Canada et à la qualité de vie des Canadiens, de même qu'à devenir plus concurrentiel sur le marché mondial. La contribution de ce Programme à la prospérité économique du Canada sera évaluée au moyen du produit intérieur brut (PIB) des industries de la culture.

Le Programme Industries culturelles continuera de contribuer activement aux efforts du Ministère pour moderniser la prestation des subventions et des contributions. Le Programme appuiera les industries canadiennes du film et de la vidéo, du livre, des périodiques, de la musique, de la radiodiffusion et des communications numériques afin qu'elles soient plus novatrices et qu'elles puissent tirer avantage des opportunités qu'offrent les technologies numériques. Grâce à ce Programme, le Ministère continuera également à donner des conseils au gouvernement sur les enjeux des industries culturelles, du droit d'auteur, du commerce international et de la radiodiffusion et des communications numériques.

En 2016-2017, le Programme Industries culturelles entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Effectuer des activités de communication et diffusion et établir une coopération plus étroite avec les intervenants clés, de même que les autres gouvernements, au Canada et à l'étranger;
- Moderniser les programmes de promotion de la culture PromArt et Routes commerciales et accroître leur financement; et
- Renforcer la collaboration avec les administrations provinciales et territoriales sur les dossiers d'intérêts communs.

Les sections des sous-programmes présentent plus de détails sur les initiatives clés du Programme pour 2016-2017 et sur les mesures qui seront prises pour atteindre ses résultats attendus.

Sous-programme 1.2.1 : Radiodiffusion et communications numériques

Description

Le Sous-programme de la Radiodiffusion et des communications numériques fournit des conseils sur le cadre législatif, stratégique et réglementaire global de la radiodiffusion et des communications numériques au Canada, y compris des conseils sur la *Loi sur la radiodiffusion*. Celle-ci vise notamment à faire en sorte que des émissions canadiennes soient créées et que les Canadiens y aient accès. Le Sous-programme effectue un travail de veille, de recherche et d'analyse des tendances émergentes, du rendement de l'industrie, ainsi que des besoins et intérêts des Canadiens afin de fournir des conseils stratégiques qui sont fondés sur des données factuelles. Il est responsable de l'élaboration de politiques et de conseils visant à assurer un cadre législatif et politique adapté au secteur de la radiodiffusion et des communications numériques canadien et au rôle que celui-ci joue pour enrichir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
5 773 868	5 773 868	5 773 868

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
50,3	50,3	50,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les décideurs sont bien informés des questions liées au cadre législatif, stratégique et réglementaire global de la radiodiffusion et aux communications numériques au Canada.	Des conseils en matière de politiques, y compris les conseils appuyant les demandes au Gouverneur en conseil en ce qui a trait à des décisions relatives à l'octroi de licences de radiodiffusion par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), sont fournis à l'intérieur des délais prévus par la loi, ou au besoin.	Les cibles ne s'appliquent pas	En cours

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Radiodiffusion et communications numériques continuera de surveiller l'évolution des facteurs socio-économiques et des technologies numériques et de fournir des conseils en matière de politiques sur la législation, les politiques et les cadres de réglementation qui s'appliquent au secteur canadien de la radiodiffusion et des communications numériques, y compris des conseils en matière de politiques sur la *Loi sur la radiodiffusion*.

En 2016-2017, le Sous-programme Radiodiffusion et communications numériques entreprendra l'initiative clé suivante :

- Appuyer l'engagement du gouvernement de rétablir et augmenter le financement annuel de CBC/Radio-Canada.

Sous-programme 1.2.2 : Fonds des médias du Canada

Description

Le Fonds des médias du Canada est financé par le gouvernement du Canada et les câblodistributeurs, distributeurs par satellite et par télévision sur protocole Internet (IPTV). Il soutient la création de contenu numérique sur de multiples plateformes comme la télévision, les appareils sans fil ou l'Internet. Les investissements du Fonds des médias du Canada sont axés sur la création de contenu que les Canadiens veulent et ils exploitent la possibilité qu'offrent les nouvelles technologies de diffuser du contenu aux Canadiens quand ils le veulent et où ils le veulent. Les organismes appuyés par le Fonds des médias du Canada comprennent, entre autres,

les entreprises canadiennes de production télévisuelle et des médias numériques. Les Canadiens, en tant que consommateurs d'émissions convergentes et créateurs de contenu et d'applications avant-gardistes constituent le groupe cible ultime. Les communautés autochtones, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que des communautés d'autres langues diverses bénéficient également d'enveloppes particulières de financement pour la production. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions en vertu du Sous-programme du Fonds des médias du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
135 222 969	135 222 969	135 222 969

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
11,8	11,8	11,8

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Des contenus et applications logicielles canadiens novateurs sont créés en raison de leur potentiel commercial ou à des fins d'utilisation par le public.	Nombre minimum de projets de contenus et d'applications logicielles canadiens novateurs appuyés par le Fonds des médias du Canada.	60	Octobre 2017
Les Canadiens regardent les émissions de télévision ou le contenu convergent numérique soutenus par le Fonds des médias du Canada ou interagissent avec ceux-ci.	Nombre d'heures d'écoute (en millions d'heures annuellement) des productions télévisuelles de langue anglaise soutenues par le Fonds des médias du Canada.	1 660	Octobre 2017
	Nombre d'heures d'écoute (en millions d'heures annuellement) des productions télévisuelles de langue française soutenues par le Fonds des médias du Canada.	980	Octobre 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Fonds des médias du Canada continuera d'assurer la disponibilité du financement destiné à la création de contenu numérique sur de multiples plateformes telles que la télévision, les appareils mobiles ou l'Internet. Le Sous-programme continuera également de

fournir du financement, notamment aux entreprises canadiennes de production télévisuelles et des médias numériques, et ce, pour les Canadiens en tant que consommateurs d'émissions convergentes et créateurs d'applications et de contenu logiciels novateurs.

Le Fonds des médias du Canada contribuera à la priorité organisationnelle *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* en appuyant la création de contenu télévisuel et numérique convergent sur de multiples plateformes, et la création d'applications et de contenus logiciels canadiens novateurs exclusivement destinés aux plateformes numériques.

Sous-programme 1.2.3 : Politique du film et de la vidéo

Description

La Sous-programme Politique du film et de la vidéo appuie le cadre politique, législatif et réglementaire global du secteur de l'audiovisuel au niveau fédéral en favorisant la création d'un éventail de films et de vidéos et en assurant l'accès à un contenu canadien par des auditoires canadiens et internationaux. De plus, le Sous-programme de la Politique du film et de la vidéo met en application de façon plus particulière la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités* en négociant des traités de coproduction.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
1 667 873	1 667 873	1 667 873

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
14,4	14,4	14,4

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les longs métrages canadiens sont disponibles au Canada et à l'étranger.	Part de marché (pourcentage) des longs métrages canadiens sur diverses plateformes (cinémas, locations/ventes de DVD, télévision conventionnelle, spécialisée et payante, VSD).	5	Décembre 2020

Les politiques du film et de la vidéo soutiennent la production d'une variété de contenu audiovisuel canadien.	Budget total (en milliards de dollars) des productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes (y compris la part canadienne des coproductions).	2,5	Décembre 2020
Les négociations de traités régissant les coproductions audiovisuelles vont bon train avec des pays clés prioritaires.	Nombre de négociations de traités de coproductions audiovisuelles en cours avec des partenaires étrangers.	8	Mars 2020

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme de la Politique du film et de la vidéo continuera de surveiller l'évolution des facteurs socio-économiques et les technologies numériques. Ces efforts appuieront la prestation de conseils pour faire avancer la politique globale du gouvernement fédéral, ainsi que les cadres législatifs et réglementaires applicables au secteur audiovisuel canadien, dans le but de favoriser la création de productions audiovisuelles et en assurant l'accès au contenu canadien par les auditoires canadiens et internationaux. Le Sous-programme poursuivra également la mise en œuvre de la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités* en avançant les négociations de traités de coproduction avec les pays partenaires actuels et nouveaux.

La Politique du film et de la vidéo contribuera à la priorité organisationnelle *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* en fournissant des conseils stratégiques qui soutiennent l'élaboration d'un cadre d'appui moderne pour le secteur audiovisuel reflétant les réalités d'un marché numérique et mondial.

En 2016-2017, le Sous-programme Politique du film et de la vidéo entreprendra l'initiative clé suivante:

- Appuyer l'engagement du gouvernement d'augmenter le financement accordé à Téléfilm Canada et l'Office national du film du Canada.

Sous-programme 1.2.4 : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique

Description

Le Bureau de certification des produits audio-visuels canadiens (BCPAC) administre avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) les programmes de crédits d'impôt suivants afin d'appuyer l'industrie du film et de la télévision au Canada : 1) Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) qui encourage la création d'émissions canadiennes et l'essor d'un secteur de production canadien indépendant et dynamique. Il est accessible aux compagnies de production canadiennes pour des productions considérées au titre de contenu canadien; les productions admissibles doivent satisfaire à des critères précis concernant le personnel clé de création et les coûts de la production. Le CIPC

correspond à 25 p. cent des dépenses de main d'œuvre admissibles; et 2) Le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) qui encourage l'emploi de Canadiens, par des sociétés canadiennes ou étrangères imposables ayant un établissement stable au Canada. Le CISP équivaut à 16 pour cent des traitements et salaires payés à des résidents du Canada ou à des sociétés canadiennes imposables pour des services rendus relativement à une production au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
106 586	106 586	106 586

* Le Sous-programme Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique est financé principalement par les recettes nettes en vertu d'un crédit, ce qui réduit le montant des dépenses prévues.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
37,8	37,8	37,8

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les productions cinématographiques et télévisuelles à contenu canadien reçoivent une certification de Patrimoine canadien.	Nombre de productions cinématographiques ou télévisuelles canadiennes soutenues par le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.	1 000	Mars 2020
Des productions cinématographiques et télévisuelles à contenu non canadien utilisant des services de production canadiens reçoivent une accréditation de Patrimoine canadien.	Nombre de productions cinématographiques et télévisuelles étrangères filmées au Canada qui reçoivent un crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique.	180	Mars 2020

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Crédits d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique, administré par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC), continuera de coadministrer, avec l'Agence du revenu du Canada, deux programmes de crédits d'impôt pour appuyer l'industrie du film et de la vidéo au Canada, tout en maintenant et en renforçant les relations avec l'Agence du revenu du Canada, Téléfilm Canada et d'autres

partenaires clés. Le BCPAC continuera de délivrer des certificats et des accréditations aux compagnies de production canadiennes et aux sociétés étrangères imposables pour la création de programmes canadiens et pour encourager l'emploi de Canadiens.

En 2016-2017, le Sous-programme Crédits d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique entreprendra l'initiative clé suivante :

- Introduire des nouvelles politiques à la suite de la publication des avis publics dans le cadre du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

Sous-programme 1.2.5 : Fonds de la musique du Canada

Description

Le Fonds de la musique du Canada appuie les activités des créateurs, des artistes et des entrepreneurs canadiens de la musique dans le but d'accroître la création de musique canadienne diversifiée, et l'accès à celle-ci par des auditoires de partout, en renforçant la capacité du secteur à soutenir la concurrence au Canada et sur la scène internationale. Cette aide est versée par l'entremise des volets suivants : 1) Entrepreneurs de la musique : appui financier aux entrepreneurs canadiens de la musique ainsi qu'aux organismes nationaux de service, pour la création, l'édition, la production, la distribution ou la commercialisation de musique canadienne, dont les activités liées aux tournées; 2) Nouvelles œuvres musicales : appui financier aux artistes et entrepreneurs canadiens de la musique pour la création, l'édition, la production, la distribution ou la commercialisation de musique canadienne, dont les activités liées aux tournées, les vitrines musicales et les activités liées au développement commercial; 3) Initiatives collectives : appui financier aux organismes canadiens à but non lucratif ainsi qu'aux entrepreneurs canadiens de la musique pour la réalisation de diverses activités collectives visant à rehausser la visibilité et l'accessibilité de la musique canadienne; et 4) Souvenirs de la musique canadienne : appui financier pour la préservation du patrimoine musical canadien pour les générations futures. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds de la musique du Canada et Contributions en vertu du Fonds de la musique du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
25 957 282	25 957 282	25 957 282

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
13,7	13,7	13,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un éventail de styles de musique canadienne est produit par les bénéficiaires du Fonds de la musique du Canada.	Nombre de productions de musique canadienne qui ont reçu l'appui du Fonds de la musique du Canada.	400	Mars 2020
La musique canadienne soutenue par le Fonds de la musique du Canada est accessible au Canada et à l'étranger.	Pourcentage de la part du marché national des albums d'artistes financés par le Fonds de la musique du Canada.	12	Mars 2020
	Ventes internationales, en millions d'albums, d'artistes financés par le Fonds de la musique du Canada.	1	Mars 2020

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Fonds de la musique du Canada continuera d'appuyer l'industrie canadienne de la musique pour accroître la création et l'accès à une diversité de musique canadienne pour des auditoires de partout. Le Sous-programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux divers bénéficiaires, y compris les créateurs de musique, les artistes, les entrepreneurs et les organismes à but non lucratif, et ce, pour la création, la publication, la production, la distribution, la commercialisation ou la préservation de la musique canadienne.

Le Fonds de la musique du Canada contribuera à la priorité organisationnelle *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* en finançant des projets qui améliorent l'accessibilité de la musique canadienne sur les plateformes numériques.

Sous-programme 1.2.6 : Fonds du livre du Canada

Description

Le Fonds du livre du Canada appuie les activités des éditeurs canadiens du livre en plus de celles des autres secteurs de l'industrie afin d'assurer l'accès à un large éventail de livres d'auteurs canadiens. Cette aide est versée dans le cadre des sources de financement suivantes : 1) Soutien aux éditeurs, appui financier accordé principalement selon une formule récompensant la distribution de contenu valorisé par les Canadiens. Ce financement contribue à maintenir la production et la promotion de livres d'auteurs canadiens en compensant pour les coûts élevés de l'édition au Canada et en renforçant la capacité et la compétitivité du secteur; et 2) Soutien aux organisations, appui financier favorisant le développement de l'industrie canadienne du livre et du marché pour ses produits en aidant les associations de l'industrie et les organismes connexes à

entreprendre des projets collectifs apportant des avantages substantiels à l'industrie et, par conséquent, aux lecteurs de partout. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds du livre du Canada et Contributions en vertu du Fonds du livre du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
39 664 776	39 664 776	39 664 776

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
27,7	27,7	27,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les lecteurs de partout dans le monde ont accès à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens produits par les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada.	Nombre de nouveaux titres d'auteurs canadiens publiés par les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada.	6 000	Mars 2020
Les lecteurs de partout dans le monde consomment une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens dont la production est soutenue par le Fonds du livre du Canada.	Valeur, en millions de dollars, des ventes à l'échelle nationale et internationale des livres d'auteurs canadiens publiés par les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada.	350	Mars 2020

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Fonds du livre du Canada continuera d'appuyer l'industrie canadienne du livre pour que les lecteurs de partout aient accès à des livres d'auteurs canadiens et en consomment. Le Sous-programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux éditeurs et aux organisations pour la production et la commercialisation de livres d'auteurs canadiens et pour appuyer l'innovation et la compétitivité dans l'industrie canadienne du livre.

Le Fonds du livre du Canada contribuera à la priorité organisationnelle *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* en appuyant des projets collectifs de commercialisation axés sur des technologies novatrices qui aident les consommateurs à découvrir le contenu canadien sur le marché numérique.

Sous-programme 1.2.7 : Fonds du Canada pour les périodiques

Description

Le Fonds du Canada pour les périodiques appuie les activités des éditeurs et des organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens afin d'assurer l'accès à une variété de magazines et de journaux non quotidiens canadiens. Le Fonds comporte les volets suivants : 1) Aide aux éditeurs : appui financier (accordé selon une formule) aux magazines et aux journaux non quotidiens imprimés canadiens pour des activités d'édition telles que la distribution, la création de contenu, les activités en ligne et l'expansion commerciale; 2) Innovation commerciale: appui financier aux magazines imprimés ou périodiques numériques pour des projets d'expansion commerciale et d'innovation; et 3) Initiatives collectives : appui financier aux organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens pour la création de projets dans l'ensemble de l'industrie qui visent à rehausser la viabilité globale de l'industrie des magazines et des journaux non quotidiens canadiens. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds du Canada pour les périodiques et Contributions en vertu du Fonds du Canada pour les périodiques.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
79 013 182	79 013 182	79 013 182

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
38,4	38,4	38,4

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un éventail de périodiques canadiens soutenus par le Fonds du Canada pour les périodiques est produit.	Nombre de titres financés par le Fonds du Canada pour les périodiques publiés par ses bénéficiaires.	750	Mars 2020
Les périodiques canadiens soutenus par le Fonds du Canada pour les périodiques sont lus par les Canadiens.	Nombre d'exemplaires, en millions, des titres financés par le Fonds du Canada pour les périodiques distribués à des Canadiens par année.	150	Mars 2020

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Fonds du Canada pour les périodiques continuera d'appuyer les industries canadiennes des magazines et des journaux non quotidiens pour que les Canadiens aient accès à une variété de magazines et de journaux non quotidiens canadiens. Le Sous-programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux éditeurs et organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens.

Le Fonds du Canada pour les périodiques contribuera à la priorité organisationnelle *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* en appuyant des activités d'édition numériques.

En 2016-2017, le Sous-programme Fonds du Canada pour les périodiques entreprendra l'initiative clé suivante :

- Réaliser la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation 2015 du Fonds du Canada pour les périodiques[16].
-

Sous-programme 1.2.8 : Politique du droit d'auteur et du commerce international

Description

La Politique du droit d'auteur et du commerce international vise à soutenir l'élaboration d'un cadre de politique pour le droit d'auteur, cohérent et prévisible, qui favorise l'efficacité du marché tout en appuyant les intérêts des Canadiens. Ceci est accompli par la mise en œuvre de politiques et d'initiatives qui favorisent l'élaboration d'un régime canadien de droits d'auteur qui tient compte de l'évolution des contextes nationaux et internationaux. De plus, la Direction générale encourage la compréhension et l'application des mécanismes, règlements et lois du Canada en matière de droits d'auteur. Enfin, la Direction générale soutient le développement de positions canadiennes sur le droit d'auteur et la politique commerciale touchant la culture dans les négociations internationales. Ceci consiste à fournir, notamment, des avis d'expert aux négociateurs canadiens afin de veiller à ce que la représentation des intérêts culturels canadiens soit efficacement mise de l'avant dans les négociations commerciales internationales, en maintenant la flexibilité requise pour la poursuite de nos objectifs de politique culturelle.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
2 967 385	2 967 385	2 967 385

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
21,3	21,3	21,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les décideurs sont bien informés des questions liées à la politique générale et au cadre réglementaire relatifs au droit d'auteur et au commerce international.	Prestation de conseils en matière de politiques à l'intérieur des délais prescrits et au besoin.	Les cibles ne s'appliquent pas	En cours

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Politique du droit d'auteur et du commerce international contribuera à la priorité organisationnelle *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* en participant aux négociations commerciales internationales, et en participant à l'établissement des normes qui informeront le développement de politiques nationales en droit d'auteur qui refléteront les intérêts culturels du Canada.

En 2016-2017, le Sous-programme Politique du droit d'auteur et du commerce international entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Entamer la préparation en vue de l'examen parlementaire de 2017 de la *Loi sur le droit d'auteur* (en collaboration avec le ministère de l'Innovation, Sciences et Développement économique Canada) en mobilisant les intervenants et en appuyant la position du Canada sur le droit d'auteur et le commerce international dans divers forums internationaux (par exemple: l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle);
- Mettre en œuvre de nouvelles mesures appuyant la promotion de la culture sur la scène internationale en collaboration avec les organismes du portefeuille, Affaires mondiales Canada et d'autres partenaires fédéraux, des intervenants culturels, ainsi qu'avec les provinces et territoires, s'il y a lieu; et
- Diriger l'élaboration et le dépôt du second rapport périodique quadriennal canadien à la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (2005). Ce rapport mettra en lumière les mesures mises en œuvre par le Canada pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles au Canada et à l'étranger.

Sous-programme 1.2.9 : Examen des investissements dans le secteur culturel

Description

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de l'examen et de l'approbation des investissements effectués dans le secteur culturel par des investisseurs étrangers, conformément à la *Loi sur Investissement Canada* (la Loi) et à ses règlements, et ce, depuis 1999. La Loi vise à « instituer un mécanisme d'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens de manière à encourager les investissements au Canada et à contribuer à la

croissance de l'économie et à la création d'emplois... ». La direction générale de l'Examen des investissements dans le secteur culturel administre la Loi en ce qui concerne les investissements proposés par des non-Canadiens qui visent à constituer de nouvelles entreprises ou à faire l'acquisition d'entreprises culturelles canadiennes. Il s'agit d'entreprises œuvrant dans les domaines de la publication, de la distribution ou de la vente de livres, de revues, de périodiques, de journaux ou de compositions musicales sous forme imprimée ou assimilable par une machine. Sont également visées les entreprises axées sur la production, la distribution, la vente ou la présentation d'enregistrements de musique audio ou vidéo ou de films ou de matériel vidéo. Le mandat de l'Examen des investissements dans le secteur culturel est d'appliquer la Loi à de tels investissements culturels afin de s'assurer qu'ils génèrent un avantage net pour le Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
864 491	864 491	864 491

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
6,7	6,7	6,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les investissements étrangers dans le secteur culturel représentent un avantage net pour les Canadiens.	Pourcentage des propositions d'investissements envoyées à Patrimoine canadien conformes aux exigences de la *Loi sur Investissement Canada*.	100	Mars 2017
	Pourcentage des engagements des investisseurs étrangers respectés relativement à la création ou à la production de produits culturels canadiens en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*.	100	Mars 2017
	Pourcentage des engagements des investisseurs étrangers respectés relativement à la vente, la distribution ou l'exposition de produits culturels canadiens en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*.	100	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Examen des investissements dans le secteur culturel continuera d'appliquer, de façon constante et efficace, la Loi aux investissements étrangers au Canada dans le secteur culturel pour s'assurer qu'ils présentent un avantage net pour le Canada. Les listes trimestrielles des demandes d'examen et des avis d'investissements complétés sont affichées sur le site Web du Ministère[17]. Le Sous-programme continuera de fournir des conseils à la Ministre et au directeur des investissements dans les délais prévus par la Loi.

Sous-programme 1.2.10 : TV5

Description

Le Sous-programme TV5 appuie le partenariat international TV5 entre la France, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Suisse, le Québec et le Canada. Ce Sous-programme permet à des productions canadiennes d'être diffusées partout dans le monde via TV5MONDE. De plus, via TV5 Québec Canada, les Canadiens ont accès à une programmation télévisuelle diversifiée provenant de l'ensemble de la Francophonie internationale. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subvention à TV5MONDE et Contribution à TV5 Québec Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
11 224 602	11 224 602	11 224 602

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
4,6	4,6	4,6

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Du contenu canadien fait partie des grilles de programmation internationale de TV5MONDE.	Pourcentage de contenu canadien diffusé sur TV5MONDE.	7	Mars 2017
Les Canadiens ont accès à la diversité de la Francophonie internationale par l'entremise de TV5 Québec Canada.	Nombre de foyers canadiens, en millions, ayant accès à TV5 Québec Canada.	9	Septembre 2017

	Pourcentage maximum de programmes de TV5 Québec Canada qui proviennent de la Francophonie internationale (excluant le Canada).	85	Septembre 2017

Faits saillants de la planification

En 2016-2017, le Sous-programme TV5 appuiera TV5 Québec Canada et TV5MONDE dans la mise en œuvre d'initiatives clés, entre autres :

- TV5 Québec Canada tentera de renforcer son positionnement auprès du public canadien. La chaîne continuera d'offrir aux Canadiens un accès à une programmation télévisuelle unique provenant de la Francophonie internationale et poursuivra le développement et la diffusion de contenus originaux sur de nouvelles plateformes de diffusion afin de rejoindre un plus large public; et
- TV5MONDE continuera la mise en œuvre de son plan stratégique, « Être vu partout » et « Être regardé toujours plus » qui vise à mettre davantage à l'écran des émissions multilatérales reflétant l'ensemble de la Francophonie, à préserver ses acquis sur le plan de la distribution et à poursuivre son incursion dans l'univers du multiplateforme.

TV5 contribuera à la priorité organisationnelle *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* en rejoignant les spectateurs là où ils sont, sur la plateforme qu'ils souhaitent utiliser.

Programme 1.3 : Patrimoine

Description

Le Programme Patrimoine assure que le patrimoine culturel du Canada soit préservé et que tous les Canadiens y aient accès, aujourd'hui comme demain. Il permet aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et de présenter des collections et les objets patrimoniaux, ainsi que de créer et de mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions, des contributions et des incitatifs fiscaux; à la diffusion d'information; à la prestation de services d'experts, de formation et d'autres services; et à l'application de mesures réglementaires et législatives. Le but premier de ce Programme est de promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
32 530 362	32 530 362	32 530 362	32 530 362

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
123,8	123,8	123,8

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements et les travailleurs du patrimoine ont amélioré leurs connaissances, compétences ou pratiques professionnelles.	Pourcentage de participants qui ont amélioré leurs connaissances, compétences ou pratiques professionnelles.	90	Mars 2017
Les collections patrimoniales sont préservées par les établissements du patrimoine au profit des générations présentes et futures.	Nombre de collections patrimoniales et d'objets dont la préservation a été appuyés par des interventions de l'Institut canadien de conservation, le Programme d'aide aux musées et le Programme des biens culturels mobiliers.	50 000	Mars 2017
Les publics canadiens et internationaux accèdent au contenu présenté par les établissements du patrimoine.	Nombre de visiteurs aux expositions itinérantes appuyées par le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada ou le Programme d'aide aux musées.	1 600 000	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Programme Patrimoine continuera de contribuer au résultat stratégique « *les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger* ». Le Ministère appuiera les organismes et employés de ce secteur pour veiller à ce que le patrimoine culturel du Canada soit préservé, mis en valeur et accessible aux Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 32,5 millions de dollars, le Ministère aidera les organismes et les employés à améliorer leurs connaissances, compétences et pratiques professionnelles, à gérer et à préserver les collections et à permettre l'accès au contenu du patrimoine. Pour ce faire, le Programme continuera à soutenir l'initiative Jeunesse Canada au travail, ce qui aidera à préparer la prochaine génération de Canadiens à travailler dans le secteur du patrimoine.

Le Programme Patrimoine appuiera les priorités organisationnelles suivantes, par le biais de diverses initiatives :

- La priorité *Canada 150* sera favorisée par certains programmes du patrimoine, lesquels accorderont une attention particulière aux musées qui célébreront les moments importants de l'histoire de notre pays ainsi que par le biais de projets de conservation spéciaux entrepris par l'Institut canadien de conservation;
- Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine fera la promotion de la priorité *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* en explorant des moyens d'accroître l'accès aux collections du patrimoine culturel du Canada grâce à des données ouvertes liées; et
- Le Sous-programme d'Aide aux musées renforcera la priorité *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* par le biais de son volet Patrimoine autochtone qui appuie la préservation, la mise en valeur et la gestion du patrimoine culturel autochtone du Canada. Il vise aussi à favoriser la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des cultures riches et diversifiées des peuples autochtones.

Le Programme Patrimoine sera également axé sur les initiatives suivantes en 2016-2017 :

- Publier les résultats de la deuxième Enquête du gouvernement du Canada sur les établissements du patrimoine afin de faire mieux connaître les établissements patrimoniaux sans but lucratif au Canada et d'aider à élaborer des politiques et à exécuter des programmes; et
- Renforcer la mise en œuvre des obligations découlant des traités du Canada pour protéger les biens culturels en tant qu'État partie à la Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de ses protocoles en développant le prochain rapport périodique de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et des protocoles par le Canada, et en collaborant avec le ministère de la Défense nationale pour améliorer les outils disponibles aux Forces armées canadiennes concernant la protection du patrimoine culturel dans le cas de conflit.

Sous-programme 1.3.1 : Programme d'aide aux musées

Description

Le Sous-programme d'aide aux musées (PAM) appuie les établissements et les travailleurs du patrimoine dans le but de préserver et de présenter des collections patrimoniales. Le PAM offre une aide financière aux musées et aux établissements apparentés canadiens pour des activités visant à faciliter l'accès des Canadiens à notre patrimoine, à favoriser la préservation du patrimoine culturel du Canada, notamment la préservation de collections représentatives du patrimoine culturel autochtone, et à favoriser l'essor des connaissances, des compétences et des pratiques professionnelles liées aux fonctions muséales clés. En appui à la Stratégie emploi jeunesse, le PAM aide les établissements du patrimoine à offrir des possibilités d'emplois d'été et de stages aux jeunes par l'entremise des volets de Jeunesse Canada au travail consacrés au patrimoine. Le PAM offre aussi des subventions par le biais du Programme des biens culturels mobiliers pour aider les établissements désignés à faire l'acquisition de biens culturels menacés d'exportation ou mis en vente sur les marchés internationaux. Ce Sous-programme a recours au

financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Programme d'aide aux musées et Contributions en vertu du Programme d'aide aux musées.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
18 572 088	18 572 088	18 572 088

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
27,3	27,3	27,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements du patrimoine ont acquis de nouvelles compétences relatives aux fonctions muséales clés.	Pourcentage de bénéficiaires qui signalent une incidence positive sur les fonctions muséales clés.	90	Mars 2017
Les établissements du patrimoine ont accès à des ressources permettant de préserver le patrimoine.	Pourcentage de bénéficiaires qui signalent une incidence positive sur la préservation du patrimoine.	90	Mars 2017
Les établissements du patrimoine offrent aux Canadiens des occasions d'accéder au patrimoine.	Nombre de lieux proposant des expositions et d'autres activités et produits présentés au public.	90	Mars 2017

Faits saillants de la planification

À l'approche du 150e anniversaire de la Confédération, le Sous-programme d'aide aux musées contribuera à la priorité organisationnelle *Canada 150* en finançant en priorité les expositions qui portent sur les nombreux événements et personnages ayant façonné l'identité de notre pays. À titre d'exemple figurent le 175e anniversaire de la naissance de Sir Wilfrid Laurier et le centenaire du droit de vote des femmes.

En 2015-2016, une évaluation a confirmé que le Sous-programme d'aide aux musées reste essentiel à l'appui des activités des musées et des établissements du patrimoine. En 2016-2017, le Sous-programme d'aide aux musées effectuera un examen à partir d'une analyse de la

conjoncture réalisée en 2015-2016 pour veiller à ce que ses priorités soient harmonisées aux défis les plus importants auxquels font face les musées.

Sous-programme 1.3.2 : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Description

Par le biais du Sous-programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (INDEM), établi en vertu de la *Loi sur l'indemnisation au Canada* en matière d'expositions itinérantes, le gouvernement du Canada assume un passif éventuel relativement à la perte ou à l'endommagement d'objets dans des expositions itinérantes admissibles. Les objectifs du Sous-programme sont d'améliorer l'accès de la population canadienne au patrimoine canadien et international grâce à la circulation d'artefacts et d'expositions au Canada, et à offrir aux établissements patrimoniaux admissibles du Canada un avantage concurrentiel lorsqu'ils se mesurent à des établissements étrangers pour l'emprunt d'expositions internationales prestigieuses. Les critères d'admissibilité et les limites fixées au passif éventuel assumé par le gouvernement sont décrits dans la Loi et son Règlement. Afin d'être approuvés aux fins de l'indemnisation, les expositions et lieux de présentation doivent répondre aux normes d'évaluation. Lorsqu'une exposition est approuvée, le Sous-programme prépare un accord d'indemnisation contractuel qui doit être signé par le propriétaire et par l'État. Il ne s'agit pas d'un programme de subventions et Contributions. L'indemnisation se définit comme un passif éventuel, car une compensation n'est fournie que si la perte ou l'endommagement a lieu.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
583 473	583 473	583 473

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
4,3	4,3	4,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Des occasions sont créées pour que les Canadiens puissent avoir accès aux principales expositions itinérantes présentant le patrimoine culturel canadien et international.	Nombre de lieux d'exposition.	11	Mars 2017
	Nombre de provinces où se situent les institutions-hôtes.	5	Mars 2017
	Nombre de visiteurs aux expositions indemnisées.	700 000	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada continuera de travailler à accroître l'accès des Canadiens au patrimoine canadien et international grâce à la circulation d'artefacts et d'expositions au Canada. Le Sous-programme continuera d'appuyer les établissements patrimoniaux admissibles du Canada afin qu'ils aient un avantage concurrentiel par rapport aux institutions internationales pour le prêt d'expositions internationales prestigieuses.

Sous-programme 1.3.3 : Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Description

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) est un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien. En tant que centre national d'expertise, le RCIP permet aux musées et autres établissements patrimoniaux à travers le Canada de réseauter entre eux et avec leurs publics grâce aux technologies numériques. Le RCIP est un chef de file international en matière de création, de gestion, de présentation et de préservation de contenu patrimonial numérique. Il propose aux organismes sans but lucratif du secteur patrimonial du Canada de la recherche, des produits, des services et des forums axés sur le perfectionnement professionnel et le développement de carrière. Le RCIP fournit une grande partie de ce soutien par l'entremise de son site Web destiné aux professionnels et bénévoles du secteur patrimonial.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
2 602 665	2 602 665	2 602 665

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
14,3	14,3	14,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements et les travailleurs du patrimoine au Canada et à l'étranger profitent des occasions d'apprentissage et de collaboration fournies par le Réseau canadien d'information sur le patrimoine.	Nombre de visites en ligne aux ressources du Réseau canadien d'information sur le patrimoine pour les professionnels et les bénévoles du patrimoine.	650 000	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme du Réseau canadien d'information sur le patrimoine continuera d'aider les musées et les établissements patrimoniaux sans but lucratif à profiter pleinement des technologies numériques, notamment en : effectuant des recherches sur l'élaboration de normes et dans des domaines connexes; diffusant le savoir par la prestation de conseils techniques, par de la formation et par la publication de documents en ligne; et fournissant des outils de référence et d'échange de données. Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine gère aussi Artefacts Canada, le répertoire national en ligne d'objets muséaux, qui donne accès aux fiches descriptives et aux images d'objets provenant de plus de 500 organismes du patrimoine de partout au Canada.

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine contribuera à la priorité organisationnelle *Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada* en entreprenant les initiatives clés suivantes en 2016-2017 :

- Lancer, à l'intention du public, le produit qui résultera de l'expérimentation avec les données ouvertes liées, une initiative visant à moderniser Artefacts Canada. À partir des leçons tirées de cette initiative, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine commencera aussi à donner une ampleur accrue à la modernisation d'Artefacts Canada dans son ensemble;
- Réaliser des recherches sur des logiciels de gestion des collections pour orienter les conseils donnés aux musées; et
- Entreprendre le développement d'une application qui permettra aux musées d'avoir accès en ligne à la norme la plus à jour concernant la classification des collections culturelles.

Sous-programme 1.3.4 : Institut canadien de conservation

Description

L'Institut canadien de conservation est un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien. L'Institut canadien de conservation appuie les établissements et les professionnels du patrimoine dans la conservation des collections patrimoniales du Canada afin qu'elles soient accessibles aux générations présentes et futures. Cette mission est accomplie par la recherche, des services spécialisés, le perfectionnement professionnel et l'information (site Web et publications). L'Institut canadien de conservation possède une expertise en science de la conservation, en restauration d'objets patrimoniaux et d'œuvres d'art, en conservation préventive et des intérieurs patrimoniaux. Ses principaux clients représentent environ 2 000 établissements patrimoniaux du Canada, notamment les musées, les archives, les bibliothèques, et les lieux historiques, ainsi que les administrations publiques responsables de collections patrimoniales. Unique au Canada, l'Institut canadien de conservation est considéré comme un chef de file dans la communauté internationale de la conservation et établit fréquemment des partenariats et des relations de collaboration pour la réalisation de projets de recherche et de diffusion de connaissances avec des institutions canadiennes et internationales.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
9 858 333	9 858 333	9 858 333

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
67,9	67,9	67,9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les milieux du patrimoine canadien et international ont accès aux résultats des activités de recherche et de développement de l'Institut canadien de conservation.	Ratio d'articles de l'Institut canadien de conservation publiés dans des revues professionnelles et à comité de lecture canadiennes et étrangères par rapport au nombre de scientifiques en conservation équivalent temps plein.*	0,7	Mars 2017

Les établissements et les travailleurs du patrimoine au Canada et à l'étranger utilisent les documents d'apprentissage de l'Institut canadien de conservation.	Nombre d'utilisateurs des documents d'apprentissage de l'Institut canadien de conservation.	300 000	Mars 2017
Les services d'experts de l'Institut canadien de conservation sont utilisés par les établissements du patrimoine dans le but de préserver leurs collections.	Nombre d'établissements du patrimoine qui bénéficient des services d'experts de l'Institut canadien de conservation.	150	Mars 2017

* Le ratio est l'équivalent du nombre d'articles publiés dans des revues professionnelles ou à comité de lecture selon le nombre de scientifiques en conservation divisé par 2, puisque les scientifiques de l'ICC consacrent seulement 50% de leur temps à la recherche.

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Institut canadien de conservation continuera d'offrir son expertise, ses compétences et ses services uniques afin de continuellement améliorer les connaissances et pratiques en conservation répondant aux besoins de la communauté du patrimoine et de contribuer à la préservation, la célébration et l'accessibilité du patrimoine canadien. Le Sous-programme continuera de fournir son soutien sous forme de recherches, de services d'experts, de perfectionnement professionnel et d'information aux établissements du patrimoine du Canada comme les musées, les archives, les bibliothèques et les lieux historiques, de même qu'aux administrations publiques responsables de collections patrimoniales.

L'Institut contribuera à la priorité organisationnelle *Canada 150* en donnant la priorité au traitement de conservation des artefacts qui appuieraient les célébrations de 2017.

En 2016-2017, le Sous-programme Institut canadien de conservation poursuivra la mise en œuvre de son Plan stratégique 2015-2020 en priorisant les initiatives clés suivantes :

- Élaboration d'un plan intégré de recherche et développement sur les matériaux modernes et les collections numériques;
- Enrichissement du programme de conservation préventive par l'offre de nouveaux outils pour protéger les biens culturels lors d'événements ou d'expositions dans des lieux non traditionnels; et
- Modernisation et diversification des activités de perfectionnement professionnel tout en assurant que les nouvelles ressources d'apprentissage en ligne sont accessibles suite à la transition web au Canada.ca.

Sous-programme 1.3.5 : Programme des biens culturels mobiliers

Description

Le Sous-programme des biens culturels mobiliers (PBCM) administre la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, qui vise à conserver au Canada les biens culturels présentant un intérêt exceptionnel et une importance nationale en vue de les rendre accessibles au sein de collections publiques. Le PBCM veille à réglementer l'exportation et à honorer les obligations du Canada en vertu de traités visant à combattre le trafic illicite de biens culturels. Le PBCM offre un système d'incitatifs fiscaux qui encourage le don ou la vente de biens culturels à des établissements désignés. De plus, le PBCM est responsable de désigner les établissements et les administrations publiques qui seront admissibles aux subventions et à l'attestation de biens culturels. La désignation repose sur l'évaluation de la mise en œuvre, par les établissements, des normes relatives aux conditions ambiantes et des pratiques professionnelles nécessaires pour assurer la préservation des biens culturels et leur accès à long terme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
913 803	913 803	913 803

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
10,0	10,0	10,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les organismes désignés ont l'occasion d'acquérir des biens culturels importants.	Nombre d'objets/de collections attestés offerts en don/vendus par des intérêts privés à un organisme désigné.	5 000	Mars 2017
	Pourcentage d'avis envoyés aux organisations désignées dans les 10 jours civils pour les objets disponibles à l'acquisition en raison d'un délai établi à l'exportation fixé par la Commission.	100	Mars 2017

Les biens culturels importés illégalement au Canada sont identifiés et les mécanismes de rapatriement sont enclenchés.	Pourcentage des cas référés par l'Agence des services frontaliers du Canada et la Gendarmerie royale du Canada qui ont été résolus dans un délai de 90 jours.	100	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Biens culturels mobiliers continuera d'administrer la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* (la Loi), laquelle vise à préserver au Canada des exemples significatifs de notre patrimoine artistique, historique et scientifique afin de les rendre accessibles dans les collections publiques. Le Sous-programme continuera de désigner des organismes, d'accorder des incitatifs fiscaux et des subventions pour l'achat de biens culturels, et de réglementer l'exportation et l'importation de biens culturels.

Le Sous-programme Biens culturels mobiliers appuie la priorité organisationnelle *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* par l'intermédiaire de la Loi qui prévoit des dispositions pour la protection et la préservation d'exemples importants du patrimoine culturel, historique et scientifique du Canada, y compris du patrimoine autochtone et du patrimoine multiculturel.

Une évaluation menée en 2015-2016 a révélé qu'il faut permettre au Sous-programme des biens culturels mobiliers de continuer de préserver les biens culturels d'importance au Canada afin qu'ils soient accessibles aux générations actuelles et futures. Cette évaluation a aussi donné lieu à des recommandations d'amélioration des services offerts aux Canadiens. Par conséquent, en 2016-2017, le Sous-programme Biens culturels immobiliers mettra au point un formulaire de demande en ligne pour les permis d'exportation de biens culturels.

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.

Programme 2.1 : Appartenance au Canada

Description

Ce Programme vise à promouvoir les identités canadiennes en inspirant chez les Canadiens la fierté et un sens de l'intérêt commun. Il permet de célébrer le Canada et de le commémorer auprès des Canadiens et de renforcer la compréhension des valeurs partagées, de la diversité culturelle et de la connaissance du Canada. Il fait également la promotion de l'éducation civique et de la participation des Canadiens, incluant les jeunes, et leur donne l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension de la société canadienne, de sa diversité, de son histoire et de ses institutions. Ceci est accompli par la prestation de programmes et de services qui incluent des subventions et des contributions et une gamme de commémorations et célébrations d'importance nationale. Le concept fondamental de ce programme est de promouvoir la connaissance et les expériences du Canada auprès des Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
150 174 516	150 174 516	150 835 117	60 590 359

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
203,5	203,5	203,5

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens, notamment les jeunes, connaissent et apprécient les valeurs et les intérêts communs au Canada.	Pourcentage des participants canadiens aux programmes Échanges Canada, Les jeunes s'engagent et Fonds pour l'histoire du Canada, qui déclarent mieux connaître et apprécier le Canada.	75	Mars 2019
Les Canadiens vivent des expériences communes qui favorisent leur sentiment de fierté.	Pourcentage des Canadiens qui déclarent être fiers ou très fiers d'être des Canadiens.	89	Mars 2021

Faits saillants de la planification

Le Programme Appartenance au Canada continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne* ». Le Ministère renforcera les identités canadiennes en inspirant chez les Canadiens un sentiment de fierté et un sens de l'intérêt commun, en mettant l'accent sur les jeunes. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 150,2 millions de dollars, le Ministère travaillera à rehausser, chez les Canadiens, la connaissance et le sentiment d'appartenance à l'égard des valeurs et des intérêts partagés du Canada.

Collectivement, nos initiatives enrichiront les identités canadiennes en reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada. Le Programme offrira des occasions d'accroître la connaissance et l'expérience qu'ont les Canadiens de leur histoire et leur patrimoine communs, de renforcer la participation et l'inclusion des citoyens, et d'appuyer l'engagement des jeunes. Le Programme, tout comme le Programme du Patrimoine, poursuivra son rôle clé dans la mise en œuvre des activités appuyant *En route vers 2017*, une initiative visant à créer une dynamique en vue du 150e anniversaire de la Confédération en marquant des jalons nationaux d'importance, tel que le centenaire du droit de vote des femmes. Le Programme poursuivra la promotion de la

connaissance de l'histoire et des institutions du Canada par le biais du financement d'organismes menant une gamme d'initiatives, dont les Prix d'histoire du gouvernement du Canada pour les étudiants et enseignants exceptionnels du niveau secondaire. Les sections des Sous-programmes présentent plus de détails sur les initiatives clés du Programme pour 2016-2017 et sur les mesures qui seront prises pour atteindre les résultats attendus.

Sous-programme 2.1.1 : Programme des célébrations et commémorations

Description

Ce Sous-programme offre un financement sous forme de subventions et de contributions à des organisations non gouvernementales et communautaires pour des activités communautaires organisées au cours de la période du Canada en fête, du 21 juin au 1er juillet. Ces activités célèbrent la Journée nationale des Autochtones le 21 juin, la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin, la Journée canadienne du multiculturalisme le 27 juin et la fête du Canada le 1er juillet. Le financement est également offert pour des commémorations d'envergure nationale qui commémorent et célèbrent des personnes, des lieux, des symboles, des anniversaires et des événements historiques importants. Les activités financées renforcent la fierté, encouragent la participation aux célébrations et commémorations et renforcent la compréhension d'une histoire partagée. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-programme Célébration et Commémoration et Contributions à l'appui du Sous-programme Célébration et Commémoration.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
107 786 780	108 307 381	18 057 381

*L'écart observé de 2017-2018 à 2018-2019 est principalement attribuable au financement à durée déterminée pour la célébration du 150e anniversaire de la Confédération et au Programme de publicité gouvernementale.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
79,1	79,1	79,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens participent à des célébrations et commémorations d'envergure nationale.	Nombre de participants aux évènements/activités de célébration et de commémoration.	7 500 000	Mars 2018
Les Canadiens à travers le pays ont l'occasion de participer aux événements communautaires qui sont ouverts au public et qui sont gratuits.	Nombre d'événements communautaires tenus dans l'ensemble du pays durant la période du Canada en fête (du 21 juin au 1er juillet).	1 700	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme des célébrations et des commémorations continuera d'investir dans des activités de base pour assurer que les Canadiens à travers le Canada aient l'occasion de participer aux événements communautaires gratuits ouverts au public qui renforcent la fierté, encouragent l'inclusion et célèbrent la diversité culturelle. Le Sous-programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux organisations non gouvernementales et communautaires pour des activités communautaires organisées pendant la période du Canada en fête et pour les célébrations de portée nationale, tel que la célébration du 150e anniversaire de la Confédération. Le Sous-programme invitera une fois encore les jeunes Canadiens à exprimer ce qui fait leur fierté d'être Canadiens dans le cadre du Défi de la fête du Canada.

Le Sous-programme des célébrations et commémorations contribuera directement à la priorité organisationnelle *Canada 150* en mettant sur pied les projets *Canada 150* à l'appui de la célébration du 150e anniversaire de la Confédération, et en continuant d'appuyer *En route vers 2017* en soulignant les anniversaires importants menant au 150e anniversaire de la Confédération. Le Sous-programme contribuera également à la priorité organisationnelle *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* en soutenant les célébrations communautaires qui se déroulent partout au pays et qui permettent aux Canadiens d'apprécier la diversité culturelle, ethnique et linguistique du Canada.

En 2016-2017, le Sous-programme des célébrations et commémorations entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Financer des initiatives aux niveaux communautaires, régionales et nationaux à l'appui de la célébration du 150e anniversaire de la Confédération;
- Continuer de souligner les anniversaires importants liés aux guerres mondiales, s'étalant de 2014 à 2020, grâce à une série de commémorations et d'activités, notamment le centenaire des batailles de la Somme et de Beaumont-Hamel (Première Guerre mondiale), le 75e anniversaire de la bataille de Hong Kong (Deuxième Guerre mondiale); et
- Financer des initiatives pour le centenaire du droit de vote des femmes et le 175e anniversaire de naissance de Sir Wilfrid Laurier en forgeant des alliances stratégiques pour élargir l'étendue et la portée des commémorations.

Sous-programme 2.1.2 : Expérience de la capitale

Description

Ce Sous-programme a pour objectif de susciter la fierté d'être Canadien, tout en faisant mieux connaître la Région de la capitale du Canada à titre de destination où il est possible de faire l'expérience du patrimoine, de la culture et des réalisations du Canada. Pour atteindre ses objectifs, le Sous-programme Expérience de la capitale organise les célébrations de la fête du Canada dans la Région de la capitale du Canada, le Bal de Neige ainsi que les Lumières de Noël au Canada. Il dirige dans la Région de la capitale du Canada la création de nouveaux monuments commémoratifs, donne un appui à d'autres institutions fédérales pour souligner d'importants événements et anniversaires commémoratifs, et offre aux visiteurs des services d'information et d'interprétation des sites et symboles d'importance nationale dans la Région de la capitale du Canda. De plus, il présente le spectacle Son et Lumière sur la colline du Parlement, assure que les valeurs, l'histoire et les symboles du Canada sont représentés dans la Région de la capitale du Canada, met en valeur l'expression artistique canadienne au moyen d'une collection d'œuvres d'art public, et organise des activités pour les jeunes. Le Sous-programme fait aussi la promotion de la Région de la capitale du Canada aux Canadiens à l'échelle du pays avec des initiatives de rayonnement et de diffusion, que ce soit en utilisant les médias traditionnels ou les nouveaux médias.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
10 688 105	10 628 105	10 633 347

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
83,4	83,4	83,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens qui visitent la Région de la capitale du Canada éprouvent un sentiment d'appartenance au Canada et un sentiment de fierté nationale.	Pourcentage de participants à des activités de la fête du Canada qui sont d'avis que les célébrations aident à accroître le sentiment de fierté nationale.	70	Mars 2018

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Expérience de la capitale continuera d'investir dans des activités de base pour susciter la fierté et un sentiment d'appartenance au Canada tout en faisant mieux connaître la Région de la capitale du Canada. Le Sous-programme continuera d'organiser des événements importants et d'offrir de l'information représentant les valeurs, les histoires, les réalisations et les symboles canadiens et de donner un appui aux autres institutions fédérales pour souligner des événements importants et anniversaires commémoratifs, tels que superviser la construction de monuments commémoratifs.

Le Sous-programme Expérience de la capitale contribuera à la priorité organisationnelle *Canada 150* en organisant des activités de commémoration et en adaptant les programmes et activités dans la Région de la capitale du Canada afin de souligner les jalons *En route vers 2017* et de promouvoir le 150e anniversaire de la Confédération.

En 2016-2017, le Sous-programme Expérience de la capitale entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Superviser la planification, la conception, la construction et le dévoilement de nouveaux monuments commémoratifs dans la Région de la capitale du Canada;
- Renforcer l'aspect pancanadien des événements majeurs et de la programmation dans la Région de la capitale du Canada, comme les Lumières de Noël au Canada; et
- Mettre en place une programmation et des événements majeurs dans la Région de la capitale du Canada qui font la promotion et la célébration du 150e anniversaire de la Confédération. Ces événements seront rehaussés grâce à la participation et au financement du secteur privé.

Sous-programme 2.1.3 : Cérémonial d'État et Protocole

Description

Cérémonial d'État et Protocole fournit des informations officielles sur les symboles nationaux du Canada, comme le drapeau national du Canada. Il répond aux questions du public concernant l'utilisation commerciale des symboles, les règles relatives au déploiement du drapeau, l'étiquette du drapeau et l'utilisation d'images royales. Le Sous-programme est le centre d'expertise pour les procédures et questions protocolaires internes et fournit des informations et des conseils aux bureaux de protocole des provinces et des territoires. Il organise les cérémonies nationales, y compris les funérailles d'État, l'installation d'un nouveau gouverneur général, le spectacle du midi de la fête du Canada sur la Colline du Parlement et les tournées royales. Le Sous-programme gère la mise en berne du drapeau national du Canada, y compris l'élaboration des politiques, en collaboration avec d'autres ministères. Il administre les responsabilités fédérales envers le programme des lieutenants-gouverneurs, dont leur salaire et les subventions annuelles pour subventionner les coûts opérationnels. Il leur fournit également des conseils quant aux événements spéciaux ainsi que des informations sur leurs rôles et responsabilités. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
5 369 752	5 369 752	5 369 752

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
18,1	18,1	18,1

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens participent aux cérémonies d'envergure nationale (telles que les funérailles d'État, les installations de gouverneurs généraux, les visites royales et la cérémonie de la fête du Canada sur la Colline parlementaire).	Pourcentage de la capacité des sites occupée durant les événements cérémoniaux d'envergure nationale.	95	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Cérémonial d'État et Protocole continuera de fournir des informations officielles sur les symboles nationaux du Canada et de l'expertise sur les procédures et questions protocolaires internes. Le Sous-programme continuera également d'organiser des cérémonies nationales et de gérer les responsabilités fédérales relatives aux lieutenants-gouverneurs. Il vise à ce que les Canadiens participent aux cérémonies nationales.

En 2016-2017, le Sous-programme Cérémonial d'État et Protocole entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Coordonner les célébrations du Jour du drapeau national du Canada le 15 février 2017 en mettant l'accent sur le 150e anniversaire de la Confédération;
- Mettre en œuvre le Spectacle du midi de la fête du Canada sur la Colline du Parlement, qui est diffusé partout au pays; et
- Mettre en valeur le talent et les réalisations des Canadiens par l'intermédiaire des célébrations de la fête du Canada qui reflètent notre société diversifiée et pluraliste.

Sous-programme 2.1.4 : Fonds pour l'histoire du Canada

Description

Le Fonds pour l'histoire du Canada incite les Canadiens à se renseigner sur l'histoire du Canada, ainsi que sur la vie civique et la politique publique. Le Fonds fournit un appui financier par le biais d'ententes pour soutenir la production ou l'amélioration de matériel didactique, l'organisation d'activités d'apprentissage ou de perfectionnement et la création et le maintien de réseaux. Grâce à divers partenariats au sein du gouvernement et par l'intermédiaire d'organismes nationaux clés du secteur de l'histoire et de l'éducation civique et d'établissements d'enseignement postsecondaire, le Fonds offre aux Canadiens la possibilité d'améliorer leur compréhension du Canada, de manière à avoir une population informée et engagée. Ce fonds a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada et Contributions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
4 797 679	4 997 679	4 997 679

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
5,7	5,7	5,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens comprennent mieux l'histoire, la participation citoyenne et les politiques publiques du Canada.	Pourcentage de Canadiens rejoints par le Fonds pour l'histoire du Canada qui affirment qu'ils ont acquis une meilleure compréhension de l'histoire du Canada, ainsi que de la vie civique et de la politique publique.	75	Mars 2019

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Fonds pour l'histoire du Canada continuera d'appuyer les organismes nationaux clés du secteur de l'histoire et de l'éducation civique et les établissements d'enseignement postsecondaire qui contribuent à la production et à l'amélioration de matériel didactique et d'expériences d'apprentissage, et à la création et le maintien de réseaux conçus

pour donner aux Canadiens des occasions de se renseigner sur l'histoire du Canada, la vie civique et la politique publique.

Le Fonds pour l'histoire du Canada contribuera à la priorité organisationnelle *Canada 150* et *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* en appuyant des activités afin que les Canadiens puissent apprendre à connaître les événements et les personnalités importants qui ont façonné la nation.

En 2016-2017, le Fonds pour l'histoire du Canada entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Financer deux nouvelles Minutes du patrimoine;
- Continuer à mettre à profit le succès des Prix d'histoire du gouvernement du Canada, qui mettent en valeur l'intérêt pour l'histoire canadienne parmi les étudiants et les enseignants du secondaire; et
- Continuer à développer la Semaine de l'histoire du Canada grâce à des efforts continus de collaboration avec des organismes fédéraux afin de promouvoir la semaine et les activités organisées pour des Canadiens.

Sous-programme 2.1.5 : Programme Échanges Canada

Description

Le Sous-programme Échanges Canada fournit des subventions et des contributions à l'appui des initiatives jeunesse afin de permettre aux jeunes Canadiens de connaître le Canada, de créer des liens les uns avec les autres et de mieux apprécier la diversité et les aspects communs de la réalité canadienne. Le Sous-programme appuie des organismes sans but lucratif afin de fournir aux jeunes Canadiens une gamme d'activités d'échanges et de forums, dans le but de renforcer leur appartenance au Canada et ainsi leur sentiment d'identité canadienne. Le Sous-programme comprend deux volets : Échanges Jeunesse Canada (EJC) et Forums Jeunesse Canada (FJC). EJC finance des échanges réciproques de jeunes qui sont hébergés dans les familles des participants avec qui ils sont jumelés, et comprend aussi le sous-volet Emplois d'été / Échanges étudiants, qui fournit des possibilités d'emploi d'été pour des jeunes âgés de 16 et 17 ans dans leur deuxième langue officielle. FJC permet aux jeunes Canadiens d'établir des liens entre eux par l'entremise de forums, de sessions d'études et d'ateliers portant sur une variété de sujets pertinents. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui de projets Échange-Jeunesse innovateurs et Contributions à l'appui de l'initiative Échanges Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
19 358 726	19 358 726	19 358 726

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
12,9	12,9	12,9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les jeunes participants acquièrent une connaissance et une compréhension accrues du Canada.	Pourcentage des participants qui déclarent avoir acquis une connaissance et une compréhension accrues du Canada.	75	Mars 2018
Les jeunes participants tissent des liens entre eux.	Pourcentage des participants qui déclarent avoir tissé des nouveaux liens avec d'autres jeunes Canadiens et Canadiennes grâce à l'échange.	75	Mars 2018
Les jeunes participants apprécient davantage la diversité et les aspects de la réalité canadienne qu'ils partagent en commun.	Pourcentage des participants qui affirment qu'ils ont une meilleure compréhension de ce que les Canadiens ont en commun.	75	Mars 2018

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Échanges Canada appuiera des initiatives qui offrent à quelque 12 000 jeunes canadiens des occasions d'apprendre et faire l'expérience de la diversité du Canada, créer des liens entre eux et mieux apprécier la diversité dans les expressions culturelles, l'histoire et le patrimoine du Canada. En continuant d'administrer des subventions et contributions à des organismes sans but lucratif, le Sous-programme appuiera des initiatives qui offrent aux jeunes Canadiens une variété d'activités et de forums d'échange pour renforcer leur sentiment d'appartenance au Canada et leur sentiment d'identité canadienne.

Le Sous-programme Échanges Canada contribuera aux priorités organisationnelles *Canada 150* et *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* en appuyant des activités qui permettent aux jeunes Canadiens d'apprendre et de faire l'expérience du Canada, y compris son histoire et les jalons importants menant au 150e anniversaire de la Confédération.

Sous-programme 2.1.6 : Les jeunes s'engagent

Description

Le Sous-programme Les jeunes s'engagent a comme objectif de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes au Canada par le biais de l'engagement dans les domaines de l'histoire et du patrimoine, de l'engagement civique et du service des jeunes, des arts et de la culture, et des activités économiques. Le Sous-programme fournit des subventions et des contributions aux organismes admissibles afin d'appuyer des projets dirigés par des jeunes et s'adressant aux jeunes généralement âgés de 7 ans à 30 ans, qui démontrent la capacité de renforcer le sentiment d'appartenance au Canada tout en abordant au moins un des domaines thématiques susmentionnés. On s'attend à ce que le Sous-programme sensibilise davantage les jeunes participants à l'importance d'être un citoyen actif et engagé, accroisse la pertinence des organismes au service des jeunes pour les jeunes, et augmente l'engagement des jeunes dans les communautés. À long terme, ces résultats favoriseront chez les jeunes un plus fort sentiment d'appartenance au Canada ainsi qu'un plus fort sentiment d'identité canadienne partagée. Le Sous-programme est également responsable pour la gestion d'une subvention d'appariement pour la Fondation Michaëlle Jean. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent et Contributions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
2 173 474	2 173 474	2 173 474

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
4,3	4,3	4,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les jeunes ont un sentiment d'appartenance au Canada.	Pourcentage de jeunes participants qui ont un sentiment d'appartenance accru au Canada.	55	Mars 2018
Les jeunes partagent un sentiment d'identité canadienne.	Pourcentage de jeunes participants qui partagent un sentiment d'identité canadienne.	60	Mars 2018

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Les jeunes s'engagent continuera d'appuyer des projets dirigés par des jeunes qui démontrent la capacité de renforcer leur sentiment d'appartenance au Canada par le biais de l'engagement dans un ou plusieurs des domaines thématiques suivants : histoire et patrimoine, engagement civique et service des jeunes, arts et culture, et activités économiques. Les jeunes participants auront ainsi l'occasion d'en apprendre davantage sur la richesse de l'histoire et de la diversité de leur pays, ainsi que de devenir des citoyens engagés et actifs.

Le Sous-programme Les jeunes s'engagent contribuera aux priorités organisationnelles *Canada 150* et *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* en accordant la priorité aux projets qui présentent l'histoire et le patrimoine canadiens en mettant l'accent sur les jalons importants menant au 150e anniversaire de la Confédération. En particulier en 2016-2017, les jeunes Canadiens auront des occasions d'organiser et de participer à des échanges et forums partout au pays, afin de célébrer le passé, le présent et le futur du Canada. Les jeunes exploreront leur histoire, contribueront à des projets communautaires et exprimeront leurs idées sur l'avenir du Canada.

Programme 2.2 : Engagement et participation communautaire

Description

Ce Programme vise à engager les Canadiens et à leur offrir la possibilité de participer aux aspects civique, social et culturel de la vie au Canada et dans leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement et à des initiatives qui soutiennent les efforts des communautés dans le but de renforcer l'engagement des citoyens, encourager l'inclusion sociale et la collaboration grâce à une variété d'activités, incluant les évènements qui soulignent le 150e anniversaire de la Confédération et grâce aux arts et au patrimoine locaux; contribuer à l'accroissement du respect des droits de la personne au Canada et à la sensibilisation à ces droits; et élaborer des initiatives novatrices et culturellement appropriées afin d'appuyer les efforts des communautés autochtones pour la revitalisation et la préservation de leurs langues et cultures. Ce programme comporte des avantages sociaux solides, car il contribue à la préservation de l'histoire et de l'identité des diverses communautés canadiennes, tout en permettant aux traditions et aux identités d'évoluer avec le temps. Ce Programme appuie le mandat du Ministère de renforcer l'identité canadienne, ses valeurs, ainsi que l'appartenance au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
60 446 783	65 439 465	66 304 783	41 600 983

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
116,0	114,0	104,5

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens sont engagés et ont la possibilité de prendre part aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada.	Nombre moyen de bénévoles par projet Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.	112	Mars 2018
	Nombre d'occasions lors desquelles les Canadiens ont pris part aux aspects sociaux de la vie communautaire en s'informant sur des questions de droits de la personne au Canada par l'entremise du Programme des droits de la personne.	57 000	Mars 2017
	Nombre de Canadiens (participants du Programme des autochtones) engagés dans les aspects culturels et sociaux de la vie communautaire au Canada.	3 250	Mars 2018
Les Canadiens ressentent un sentiment d'appartenance à l'égard du Canada.	Pourcentage des Canadiens qui déclarent avoir un sentiment d'appartenance fort à l'égard du Canada.	90	2021

Faits saillants de la planification

Le Programme Engagement et participation communautaire continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne* ». Le Ministère continuera à offrir aux Canadiens partout au pays des occasions de participer aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 65,4 millions de dollars, le Ministère encouragera les Canadiens à s'engager dans leur collectivité locale grâce aux arts visuels et aux arts de la scène, de même qu'au moyen de l'expression, de la célébration et de la préservation du patrimoine historique local et de la célébration du 150e anniversaire de la Confédération. Le Programme mettra un accent sur des initiatives aidant le Canada à respecter ses engagements nationaux et internationaux en matière de droits de la personne, y compris la promotion des droits de la personne au pays. Le Programme encouragera également la participation des Autochtones à la vie canadienne et appuiera le maintien des cultures et langues autochtones comme des composantes vivantes de la société canadienne. Ce Programme mesurera l'engagement et la participation des Canadiens aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada. Les sections des Sous-

programmes présentent plus de détails sur les initiatives clés du Programme pour 2016-2017 et sur les mesures qui seront prises pour atteindre ses résultats attendus.

En 2016-2017, le Programme Engagement et participation communautaire entreprendra les initiatives clés suivantes :

- La coordination d'une approche pangouvernementale assurant que les événements et les projets de l'initiative *Canada 150* fassent la promotion des valeurs de l'inclusion et de la diversité tout en appuyant le renforcement de l'engagement des Canadiens dans leurs collectivités, en mettant l'accent sur les jeunes et les Autochtones;
- La promotion, la préservation et la revitalisation des langues et cultures autochtones, dans le contexte plus large de l'engagement du gouvernement à appuyer les constats de la Commission de vérité et réconciliation; et
- La modernisation et le rétablissement d'un programme de contestation judiciaire.

Sous-programme 2.2.1 : Programme des droits de la personne

Description

Le Sous-programme des droits de la personne contribue à accroître le respect, la sensibilisation et la jouissance des droits de la personne au Canada, et vise à informer et à soutenir une mise en œuvre améliorée, au plan national, des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Le Sous-programme gère les consultations fédérales-provinciales/territoriales sur des questions de droits de la personne; coordonne la considération intergouvernementale et interministérielle des recommandations des organismes créés par traité et celles découlant des Examens périodiques universels du Canada; gère le processus d'établissement des rapports du Canada sur la mise en œuvre, au plan national, des obligations internationales en matière des droits de la personne; fournit des conseils stratégiques concernant l'élaboration des positions du Canada à l'égard des nouvelles questions liées aux droits de la personne; et fait la promotion des instruments relatifs aux droits de la personne par la diffusion d'information en matière de droits de la personne. Le Sous-programme vise à renforcer et à maintenir l'une des valeurs fondamentales liées à l'identité canadienne – le respect des droits de la personne – en éliminant les obstacles à la participation active qui sont imputables aux lacunes dans les connaissances, la compréhension et l'accès aux droits.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017*	Dépenses prévues 2017-2018*	Dépenses prévues 2018-2019*
2 264 303	2 264 303	2 264 303

*Le Sous-programme des droits de la personne a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions à l'appui au Programme de contestation judiciaire.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
8,0	8,0	8,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont impliqués dans des activités qui appuient la mise en œuvre des obligations internationales relatives aux droits de la personne.	Nombre d'occasions qu'ont les gouvernements provinciaux et territoriaux de contribuer à l'établissement de rapports répondant aux obligations internationales du Canada relatives aux droits de la personne et de participer à des discussions intergouvernementales connexes.	24	Mars 2017
	Taux de participation des gouvernements provinciaux et territoriaux contribuant à l'établissement de rapports répondant aux obligations internationales du Canada relatives aux droits de la personne et assistant aux rencontres intergouvernementales en la matière.	78	Mars 2017
Les Canadiens accèdent aux renseignements sur les enjeux se rapportant aux droits de la personne au Canada, y compris la Charte et les traités internationaux en matière de droits de la personne qui touchent les Canadiens.	Nombre de visites au site web du Programme des droits de la personne.	75 000	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme des droits de la personne continuera ses activités principales, y compris la gestion du processus d'établissement des rapports du Canada à l'intention des Nations Unies, la gestion des consultations fédérales, provinciales et territoriales en matière de droits de la personne et la promotion des instruments relatifs aux droits de la personne.

Le Sous-programme des droits de la personne contribuera à la priorité organisationnelle *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* de différentes façons, entres autres, en partageant l'information avec les provinces et territoires dans le but d'accroître la sensibilisation aux droits internationaux de la personne et d'encourager leur utilisation dans

l'élaboration de politiques et de programmes, menant ainsi à une société canadienne plus inclusive.

En 2016-2017, le Sous-programme des droits de la personne gérera la coordination fédérale, provinciale et territoriale en vue de la préparation du Canada aux rapports suivants :

- Le Septième rapport du Canada sur la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*; et
- L'examen par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies des huitième et neuvième rapports du Canada sur la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, y compris la réponse du Canada à la liste des questions en prévision de l'examen.

Sous-programme 2.2.2 : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

Description

Le Sous-programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine offre des subventions et des contributions à l'appui des festivals locaux, des commémorations communautaires et des projets d'immobilisation. Le financement est accordé aux intervenants qui présentent des festivals et des événements artistiques et patrimoniaux mettant l'accent sur l'engagement local. Il a pour objectif d'amener les Canadiens à s'engager dans leurs collectivités par le truchement des arts de la scène et des arts visuels, et par l'expression, la célébration et la préservation du patrimoine historique local. Le Sous-programme comprend trois volets : 1) Le volet Festivals locaux appuie les festivals récurrents, qui font participer l'ensemble de la collectivité, et offrent des occasions aux artistes et aux artisans locaux de s'engager dans leur communauté et/ou de célébrer l'histoire et le patrimoine local; 2) Le volet Commémorations communautaires appuie les commémorations non récurrentes par l'entremise d'activités qui soulignent un anniversaire important (de 100 ans et ensuite par multiples de 25 ans) lié à une personnalité ou à un événement local ayant marqué la collectivité; et 3) Le volet Fonds des legs appuie des projets d'immobilisations concrets et durables qui commémorent ou soulignent un anniversaire important (de 100 ans et ensuite par multiples de 25 ans) lié à une personnalité ou à un événement local ayant marqué la collectivité. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine et Contributions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
24 263 494	24 263 494	24 263 494

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
62,1	62,1	62,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les citoyens de partout au pays s'impliquent dans leurs collectivités par le biais des arts et du patrimoine locaux.	Nombre moyen d'heures de bénévolat par projet.	2 750	Mars 2018
	Nombre d'artistes, d'artisans et d'interprètes locaux par projet.	85	Mars 2018
Les organismes locaux organisent un festival local, une commémoration communautaire ou un projet commémoratif dans leur collectivité.	Nombre de communautés rejointes annuellement.	420	Mars 2018

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine continuera d'encourager les Canadiens partout au pays à communiquer les uns avec les autres et à s'engager dans leur collectivité locale au moyen des arts de la scène et des arts visuels, de même que par l'expression, la célébration et la préservation du patrimoine historique local, partageant ainsi la riche diversité de nos identités canadiennes.

Le Sous-programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine contribuera aux priorités organisationnelles *Canada 150* et *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture*.

En 2016-2017, le Sous-programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine entreprendra l'initiative clé suivante :

- Continuer d'appuyer des projets qui commémorent le 75e anniversaire d'événements locaux importants relatifs à la participation canadienne à la Deuxième Guerre mondiale.

Sous-programme 2.2.3 : Programme des Autochtones

Description

Le Sous-programme des Autochtones (PA) vise principalement à renforcer l'identité culturelle, encourager la pleine participation des Autochtones à la vie civile canadienne et à appuyer le maintien des langues et cultures autochtones comme composantes vivantes de la société

canadienne. Les éléments du PA incorporent les cultures et les langues autochtones au sein d'activités communautaires visant le renforcement de l'identité culturelle. Le PA fournit des investissements qui contribuent à soutenir les efforts des communautés autochtones qui développent et livrent des projets novateurs et culturellement adéquats, par le biais d'initiatives dont l'Initiative des langues autochtones, la Radiodiffusion autochtone dans le Nord, les Bourses initiatives jeunesse, les Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones, la Journée nationale des Autochtones et les Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Programme des Autochtones et Contributions à l'appui du Programme des Autochtones.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
18 169 187	13 176 505	13 176 505

* L'écart observé de 2016-2017 à 2017-2018 est attribuable au financement prévu pour l'Initiative des langues autochtones qui devrait prendre fin au terme de l'exercice 2016-2017. Le Ministère appuiera l'engagement du gouvernement d'examiner la possibilité de nouveau financement pour promouvoir, préserver, et protéger les langues et les cultures autochtones.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
20,9	20,9	20,9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Autochtones participent à la société canadienne en tant que partie intégrante de celle-ci et ils adoptent et partagent leurs langues et cultures avec les autres Canadiens.	Nombre de participants impliqués dans des activités culturelles et linguistiques autochtones.	3 250	Mars 2017
Les individus et les groupes autochtones participent à des activités qui renforcent les langues et les cultures autochtones, et appuient l'implication communautaire.	Nombre de projets financés qui intègrent les langues et les cultures autochtones et qui soutiennent l'implication communautaire.	100	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme des Autochtones continuera d'appuyer l'apprentissage des langues autochtones, la mise au point et la distribution de matériel d'apprentissage linguistique, la production d'émissions de radio et de télévision d'intérêt et pertinentes pour les collectivités autochtones du Nord, la production et la diffusion d'émissions en langues autochtones et la prestation de services gouvernementaux territoriaux dans les langues officielles autochtones. Dans le cadre de ses investissements en matière de développement des peuples et des collectivités autochtones, le Sous-programme appuiera aussi des projets portant sur une grande variété d'activités communautaires qui mobilisent les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les jeunes, les adultes, les aînés et les groupes, et qui visent à promouvoir, préserver et revitaliser les langues et les cultures autochtones, à affirmer l'identité autochtone et à contribuer au développement communautaire.

Le Sous-programme des Autochtones contribuera aux priorités organisationnelles *Canada 150* et *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture*.

En 2016-2017, le Sous-programme des Autochtones entreprendra les initiatives clés suivantes :

- En collaboration avec Affaires autochtones et du Nord Canada, le Ministère appuiera l'engagement du gouvernement à promouvoir, préserver et protéger les langues et cultures autochtones; et
- Appuyer l'engagement du gouvernement à fournir de nouveaux fonds pour les langues et cultures autochtones.

Sous-programme 2.2.4 : Secrétariat fédéral Canada 150

Description

Ce Sous-programme est responsable de coordonner et de surveiller l'approche pangouvernementale du 150e anniversaire de la Confédération. Il appuie les institutions fédérales dans la mise en œuvre de cette initiative ponctuelle et il est également responsable de mobiliser des organisations non gouvernementales, d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé dans le soutien à des projets dans tout le pays. Enfin, le Sous-programme coordonne des activités d'information et de marketing visant à obtenir un engagement durable des Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
20 742 481	26 600 481	1 896 681

*Les dépenses prévues pour le Secrétariat fédéral Canada 150 soutiendront les projets livrés directement par le Ministère dans la région de la capitale du Canada et les stratégies de communication et de promotion nationales. Les variations annuelles sont dues à la phase de lancement et de mise en œuvre de l'initiative *Canada 150* jusqu'en décembre 2017 et la réduction progressive des activités jusqu'en 2018-2019.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
25,0	23,0	13,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
L'engagement des différents secteurs de la société canadienne augmentent le rayonnement de *Canada 150* et aident à établir le rôle du gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Secrétariat fédéral Canada 150 en sa qualité de chef de file de *Canada 150*.	Nombre minimum de partenaires participant à l'Initiative *Canada 150* grâce aux efforts de facilitation du Secrétariat fédéral *Canada 150*.	75	Mars 2018

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Secrétariat fédéral Canada 150 contribuera à la mise en œuvre de deux priorités organisationnelles de PCH : *Canada 150* et *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture*. Le Sous-programme soutiendra, à travers la coordination de l'initiative *Canada 150*, la promotion de l'inclusion et de la diversité et ses activités de rayonnement viseront spécifiquement à engager les jeunes, les Autochtones, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les communautés culturelles.

Le Sous-programme Secrétariat fédéral Canada 150 continuera à développer des opportunités de partenariat visant différents secteurs de la société canadienne pour les engager dans les événements et activités marquant le 150e anniversaire de la Confédération en 2016 et 2017. Le Sous-programme continuera également à coordonner l'initiative *Canada 150* à travers les institutions fédérales participantes et à travailler de concert avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les organisations sans but lucratif et le secteur privé.

En 2016-2017 le Secrétariat fédéral Canada 150 entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Sensibiliser les Canadiens pour soutenir l'élan vers le 150e anniversaire de la Confédération; et
- Identifier des initiatives qui laisseront un legs durable pour les Canadiens.

Des informations supplémentaires sur l'approche pangouvernementale de l'initiative *Canada 150* se trouvent dans le Tableau horizontal de l'initiative *Canada 150*.

Programme 2.3 : Langues officielles

Description

Patrimoine canadien joue un rôle important dans la coordination horizontale du dossier des langues officielles au sein du gouvernement fédéral et notamment en termes de concertation et d'appui auprès des institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et de la promotion de la dualité linguistique, conformément à l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles*. Patrimoine canadien est également responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des programmes d'appui aux langues officielles ayant trait à la promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et au développement des CLOSM, conformément à l'article 43 de la Loi. Ces activités contribuent à l'atteinte du résultat du gouvernement : « Une société diversifiée favorisant la dualité linguistique et l'inclusion sociale ».

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
353 724 557	353 724 557	353 224 557	353 224 557

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
150,3	150,3	150,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens reconnaissent et appuient la dualité linguistique.	Taux de bilinguisme (en pourcentage) des jeunes Canadiens (15 à 19 ans).	20	Mars 2017
	Pourcentage de la population qui est d'accord que les deux langues officielles (anglais/ français) au Canada sont une partie importante de ce que signifie être Canadien.	60	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Programme des Langues officielles continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne* ». Le Ministère mettra en œuvre l'engagement gouvernemental à l'égard du développement des CLOSM et de la promotion de la dualité linguistique. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 353,7 millions de dollars, le Ministère appuiera les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que les organismes sans but lucratif, afin d'aider les Canadiens à appuyer la dualité linguistique et à s'assurer que les CLOSM ont accès à des programmes et services dans leur langue afin qu'ils puissent vivre dans leur langue dans leur communauté.

Le Programme des Langues officielles mettra l'accent sur les initiatives qui contribueront à la valorisation des deux langues officielles ainsi qu'à la vitalité et la coexistence harmonieuse des deux grandes communautés linguistiques du Canada. Plusieurs mécanismes seront employés par le Programme pour maintenir un dialogue permanent avec ses partenaires et clients. Les sections des Sous-programmes présentent plus de détails sur les initiatives clés du Programme pour 2016-2017 et sur les mesures qui seront prises pour atteindre ses résultats attendus.

En 2016-2017, le Programme entreprendra les initiatives clés suivantes:

- Poursuivre la coordination de la mise en œuvre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés;
- Entreprendre des consultations en vue de développer un nouveau plan pluriannuel en matière de langues officielles;
- Explorer des options pour établir un service en ligne gratuit d'apprentissage et de maintien du français et de l'anglais comme langue seconde;
- Poursuivre les évaluations en cours (Programmes d'appui aux langues officielles, Coordination horizontale de la Feuille de route et Évaluation horizontale de la Feuille de route);
- Mener des activités de recherche relatives à la dualité linguistique, aux CLOSM et à l'apprentissage de la langue seconde; et
- Diffuser au grand public des fichiers de données sur les langues officielles sur le Portail du gouvernement ouvert du Secréterait du Conseil du Trésor.

Sous-programme 2.3.1 : Programme Développement des communautés de langue officielle

Description

Découlant de l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles*, le Sous-programme Développement des communautés de langue officielle favorise l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du pays et leur permet de participer pleinement à tous les aspects de la vie canadienne. Le Sous-programme comprend trois volets. Au moyen de subventions et de contributions, le volet Vie communautaire appuie l'offre d'activités et de services destinés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) par des organismes

communautaires à but non lucratif œuvrant dans divers domaines, en particulier les arts, la culture et le patrimoine ainsi que la jeunesse. Au moyen d'ententes de contributions intergouvernementales, ce volet appuie également l'offre de services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité. Aussi, au moyen d'ententes de contributions intergouvernementales, le volet Éducation dans la langue de la minorité appuie l'offre de programmes et d'activités des provinces et territoires visant l'apprentissage, à tous les niveaux d'enseignement, dans la langue officielle en situation minoritaire. Au moyen d'un accord de contribution avec une entité publique indépendante, le volet Appui aux droits linguistiques soutient l'accès à des mécanismes favorisant l'avancement et la clarification des droits linguistiques garantis par la Constitution. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-programme Développement des communautés de langue officielle et Contributions à l'appui du Sous-programme Développement des communautés de langue officielle.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
235 305 136	234 805 136	234 805 136

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
100,4	100,4	100,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont accès à des programmes et services dans leur langue dans leur communauté.	Pourcentage de membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivant dans un rayon de 25 km d'un organisme culturel/artistique qui offre des services dans la langue de la minorité.	85	Mars 2017
	Pourcentage des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivant dans un rayon de 25 km d'une école primaire de langue minoritaire ou d'une école secondaire de langue minoritaire.	95	Mars 2017

	Pourcentage de membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivant dans un rayon de 25 km d'un organisme de développement communautaire régional/local qui offre des services dans la langue de la minorité.	85	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Développement des communautés de langue officielle continuera d'investir dans des activités de base afin d'améliorer l'accès des CLOSM à une éducation de qualité, à tous les niveaux d'éducation, et aux différents programmes et services dans leur langue dans leur communauté, ainsi que d'appuyer les droits linguistiques garantis par la Constitution. Grâce à des partenariats et à des ententes avec des organismes communautaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux et leurs créations, le Sous-programme permettra de soutenir la création et l'amélioration d'activités et de services qui contribueront au développement à long terme des CLOSM et à leur capacité à participer pleinement à tous les aspects de la vie canadienne. De plus, le nouveau Fonds d'action culturelle communautaire permettra de poursuivre l'appui au rayonnement de l'action culturelle, artistique et patrimoniale des CLOSM.

Le Sous-programme Développement des communautés de langue officielle continuera de contribuer à la priorité organisationnelle *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* en appuyant des projets proposés par les organismes sans but lucratif et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ayant un effet durable sur la vitalité de la communauté et l'utilisation de la langue de la minorité.

En 2016-2017, le Sous-programme entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Continuer à appuyer le développement des CLOSM par le truchement des ententes de collaboration en priorisant des activités tangibles et concrètes;
- Poursuivre la collaboration avec les gouvernements du Québec et des trois territoires afin de renouveler les ententes bilatérales sur la prestation des services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité;
- Poursuivre la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, en particulier en matière d'éducation et de services; et
- Développer une stratégie de suivi pour l'après *Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire du Canada pour la période 2013-2018*.

Sous-programme 2.3.2 : Programme Mise en valeur des langues officielles

Description

Découlant de l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), le Sous-programme Mise en valeur des langues officielles favorise auprès des Canadiens une meilleure compréhension et

appréciation des bénéfices de la dualité linguistique, ainsi que la sensibilisation aux droits linguistiques garantis par la Constitution. Le Sous-programme comprend trois volets. Au moyen de subventions et de contributions à des organismes à but non lucratif, le volet Promotion de la dualité linguistique appuie des activités et des projets pour mettre en valeur les langues officielles et rapprocher les Canadiens, mettre en valeur la langue et la culture d'expression française au Canada et accroître l'offre de services dans les deux langues officielles des organismes des secteurs non gouvernementaux. De plus au moyen d'ententes de contributions intergouvernementales, le volet Apprentissage de la langue seconde appuie l'offre de programmes et d'activités des provinces et territoires visant l'apprentissage du français et de l'anglais, comme secondes langues officielles, auprès des jeunes Canadiens. Au moyen d'un accord de contribution avec une entité publique indépendante, le volet Appui aux droits linguistiques soutient l'offre d'activités d'information et de promotion pour sensibiliser les Canadiens, en particulier ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), aux droits linguistiques et aux mécanismes pour les exercer. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-programme Mise en valeur des langues officielles et Contributions à l'appui du Sous-programme Mise en valeur des langues officielles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
114 688 232	114 688 232	114 688 232

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
25,0	25,0	25,0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens ont une meilleure compréhension et appréciation des avantages de la dualité linguistique.	Pourcentage de Canadiens qui ont une connaissance pratique de la seconde langue officielle.	15	Mars 2017
	Pourcentage de la population qui reconnaît que la dualité linguistique au Canada est une source d'enrichissement culturel.	60	Mars 2017

*Les données les plus récentes proviennent du Recensement de 2011 (connaissance pratique seulement) et du sondage de 2011. Les données sont recueillies tous les 5 ans.

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme Mise en valeur des langues officielles continuera à investir dans les activités afin d'aider les Canadiens à reconnaître et appuyer la dualité linguistique en tant que valeur fondamentale de la société canadienne et à favoriser la compréhension et l'appréciation mutuelles entre Canadiens de langue française et anglaise. Le Sous-programme Mise en valeur des langues officielles continuera de gérer des accords bilatéraux avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'appuyer l'apprentissage de la langue seconde. Le Sous-programme continuera également d'administrer des subventions et contributions aux organismes sans but lucratif pour appuyer les initiatives qui visent à amener la population canadienne à développer une meilleure compréhension et une appréciation accrue des bénéfices de la dualité linguistique et à encourager les jeunes Canadiens à apprendre et à perfectionner leur seconde langue officielle.

Le Sous-programme contribuera aux priorités organisationnelles *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* et *Un gouvernement ouvert et moderne pour tous les Canadiens* en appuyant les projets d'amélioration de la gestion des subventions et contributions ainsi que les projets d'enseignement de la langue seconde qui reflètent les besoins émergents et grandissants identifiés par les gouvernements provinciaux et territoriaux et ayant un effet direct dans les salles de classe.

En 2016-2017, le Sous-programme Mise en valeur des langues officielles entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Continuer à appuyer les activités pour promouvoir et mettre en valeur l'apprentissage de la langue seconde, mettre en valeur les langues officielles et rapprocher les Canadiens;
- Continuer à appuyer les organismes du secteur bénévole à développer leur capacité de servir leur clientèle dans les deux langues officielles;
- Continuer la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière d'enseignement de la langue seconde; et
- Participer au projet pilote *Système d'entreprise en ligne* (SEEL) afin de moderniser le processus de demande de financement et améliorer l'expérience vécue par les clients et rendre la prestation du sous-volet de programme *Appui à l'Interprétation et à la Traduction* plus efficiente.

Sous-programme 2.3.3 : Programme de coordination des langues officielles

Description

Le ministère du Patrimoine canadien contribue à la coordination horizontale de l'ensemble des activités du gouvernement du Canada en matière de langues officielles. En vertu de l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles*, il appuie notamment les institutions fédérales, y compris Patrimoine canadien, en coordonnant la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental visant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ainsi que la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Le Ministère coordonne aussi la mise en œuvre de la Feuille de route pour

les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés, une stratégie gouvernementale horizontale en matière de langue officielle.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
3 731 189	3 731 189	3 731 189

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
24,9	24,9	24,9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les institutions fédérales rapportent de manière appropriée (sur un cycle de trois ans) sur les résultats de leurs activités pour le bénéfice des communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour la promotion des langues officielles.	Pourcentage des institutions fédérales, incluant l'ensemble des partenaires de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018, qui rendent compte (sur un cycle de trois ans) de leurs résultats pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, afin de produire le Rapport annuel sur les langues officielles.	100	Mars 2017
Les institutions fédérales sont appuyées dans la mise en œuvre de leurs initiatives et de leurs obligations en matière de langues officielles.	Pourcentage des institutions fédérales se déclarant satisfaites du travail accompli par la Direction des relations interministérielles et de la responsabilisation.	75	Mars 2018

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme de coordination des langues officielles continuera à entretenir par divers mécanismes, un contact et un dialogue continu avec les institutions fédérales quant à leur rôle dans le développement des CLOSM. Le Sous-programme continuera aussi de coordonner la mise en œuvre des initiatives horizontales des langues officielles et d'appuyer les institutions dans leurs activités et obligations relatives aux langues officielles.

Le Sous-programme contribuera aux priorités organisationnelles *Divers et inclusif : relier les Canadiens par le biais des langues et de la culture* et *Un gouvernement ouvert et moderne pour tous les Canadiens* en encourageant les institutions fédérales dans leurs efforts à s'acquitter de leurs obligations découlant de la Loi, en particulier par l'entremise de la coordination de la mise en œuvre des initiatives financées sous la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

En 2016-2017, le Sous-programme de coordination des langues officielles entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Poursuivre des activités de coordination interministérielle afin d'appuyer l'ensemble des institutions fédérales, incluant les partenaires de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018, à remplir leurs obligations quant à la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi et à mettre en œuvre leurs initiatives en langues officielles;
- Poursuivre, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère de la Justice, l'examen de la gouvernance pangouvernementale en langues officielles;
- Rédiger la partie de la Stratégie de mesure de rendement d'évaluation et du risque du Sous-programme de coordination des langues officielles relative à l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles*, pour supporter les obligations de Coordination interministérielle; et
- Conception, production, mise en ligne et promotion d'une vidéo pour la promotion de la partie VII de la Loi, réalisée par des employées dans le cadre du Fonds Innovation du Ministère.

Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports.

Programme 3.1 : Sport

Description

Ce programme fait la promotion du développement et de l'excellence dans les sports auprès des Canadiens et des communautés canadiennes, en mettant en œuvre des initiatives qui appuient directement les athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien; et contribuent à accroître la participation des Canadiens de tous âges et de toutes capacités à des activités sportives. Le concept de base de ce programme est d'améliorer et de promouvoir la participation canadienne et l'excellence dans les sports et ce, en fournissant du financement, de l'expertise et d'autres services aux athlètes canadiens, aux organisations sportives, aux intervenants et organisateurs de manifestations sportives.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
206 246 851	206 246 851	206 546 851	203 246 849

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
108,1	108,1	108,1

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le Canada a un système sportif qui permet aux Canadiens, incluant les athlètes de haut niveau, de participer et d'exceller dans les sports grâce à une structure solide sur le plan technique et éthique.	Le pourcentage de Canadiens qui participent dans le sport.	30	Mars 2018
	La position du Canada dans l'Indice du classement olympique combiné (été et hiver) de Sport Canada.	8	Mars 2017
	La position du Canada dans l'Indice du classement paralympique combiné (été et hiver) de Sport Canada.	8	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Programme Sport continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les Canadiens participent et excellent dans les sports* ». Le Ministère continuera d'améliorer, de promouvoir et de développer la participation et l'excellence dans les sports chez les Canadiens et dans les communautés au Canada. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 206,2 millions de dollars, le Ministère appuiera les athlètes canadiens, les organisations sportives, les intervenants et les organisateurs de manifestations sportives dont les initiatives fournissent un appui direct aux athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir des événements sportifs au pays; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien et contribuent à accroître la participation des Canadiens à des activités sportives.

En 2016-2017, le Programme Sport entreprendra l'activité clé suivante :

- Trouver des moyens novateurs et axés sur la collaboration de combler les lacunes dans le système sportif canadien, tout en veillant à ce que tous les efforts génèrent directement ou indirectement des avantages aux plans social et communautaire pour tous les Canadiens.

Sous-programme 3.1.1 : Programme d'accueil

Description

Le Sous-programme d'accueil est un élément important de l'approche globale qu'a adoptée le gouvernement du Canada relativement au développement du sport au Canada. Le Sous-programme vise à stimuler l'excellence sportive et à accroître le prestige international des organismes de sport en offrant un soutien pour l'accueil des Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada. Le Sous-programme d'accueil offre à l'ensemble du Canada une approche planifiée et coordonnée lui permettant de tirer des avantages directs et importants des projets de candidature et d'accueil sur le plan du développement du sport de même que sur les plans économique, social, culturel et communautaire, et ce, dans un large éventail de priorités gouvernementales. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions au Sous-programme d'accueil des jeux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
24 187 041	24 187 041	24 179 890

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
48,3	48,3	48,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les athlètes, entraîneurs et officiels canadiens ont la possibilité de participer à des manifestations sportives au Canada qui sont financées par Sport Canada.	Nombre d'athlètes, entraineurs et officiels canadiens qui participent à des événements financés.	6 000	Mars 2017
	Nombre d'athlètes canadiens de groupes sous-représentés qui participent à des activités financées.	350	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme d'accueil continuera d'investir dans les activités de base afin de stimuler l'excellence sportive et d'accroître le prestige international du sport. Le Sous-programme continuera d'administrer des contributions pour l'accueil des Jeux du Canada et des

manifestations sportives internationales au Canada pour faire en sorte que les Canadiens dans le domaine des sports puissent avoir l'opportunité de participer aux événements sportifs au Canada.

En 2016-2017, le Sous-programme d'accueil entreprendra l'initiative clé suivante :

- Dresser un plan décrivant une orientation plus stratégique en matière d'appui du gouvernement du Canada pour des événements sportifs internationaux tenus au pays, dans le but de tirer des avantages sportifs ainsi que des retombées aux plans sociaux et communautaires.

Sous-programme 3.1.2 : Programme de soutien au sport

Description

Le Sous-programme de soutien au sport constitue le principal mécanisme de financement des initiatives qui permettent au gouvernement du Canada d'honorer ses engagements à l'égard de la Politique canadienne du sport. Les fonds doivent servir à former des athlètes et des entraîneurs aux plus hauts échelons internationaux, à offrir des programmes solides sur le plan technique à tous les athlètes, à accroître la proportion de Canadiens de toutes les couches de la société qui font du sport, et à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada au pays et à l'étranger. Ces fonds sont versés aux organismes admissibles pour financer les programmes qui appuient les objectifs de la Politique canadienne du sport. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions au Sous-programme de soutien au sport.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
152 386 895	152 686 895	149 386 894

* L'écart observé de 2017-2018 à 2018-2019 est attribuable au financement à durée déterminée pour les Olympiques spéciaux Canada.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
51,7	51,7	51,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens ont accès à des programmes et des services de sport de qualité.	Nombre de Canadiens faisant du sport par le biais des organisations sportives ou des projets spéciaux financés par Sport Canada.	7 800 000	Mars 2017
	Pourcentage des organisations sportives financées qui ont maintenu ou augmenté leur performance organisationnelle générale.	100	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme de soutien au sport continuera d'appuyer l'accès à des programmes et services de sport de qualité pour les Canadiens afin de former des athlètes et des entraîneurs, de fournir des programmes solides sur le plan technique, d'accroître la proportion de Canadiens qui font du sport, et de promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada dans le domaine du sport. Le Sous-programme continuera d'administrer des contributions aux organisations admissibles qui appuient les objectifs de la Politique canadienne du sport.

En 2016-2017, le Sous-programme de soutien au sport entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Fournir une aide financière ciblée aux organismes nationaux de sport pour les aider à préparer les athlètes canadiens à fournir des performances dignes d'un podium aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio de Janeiro en 2016;
- Appuyer l'identification ou la mise en œuvre d'efficacités au niveau opérationnel au sein du système sportif canadien, y compris d'étudier la possibilité de fusionner certaines activités au sein d'organismes semblables;
- Cerner et appuyer des initiatives novatrices qui visent à améliorer les fondations du système sportif qui contribuent à une hausse des taux de participation sportive et d'activité physique; et
- Identifier des opportunités de répondre aux recommandations de la commission de vérité et réconciliation spécifiques au sport et;
- Soutenir les initiatives de participation dans le sport qui cible divers groupes canadiens.

Sous-programme 3.1.3 : Programme d'aide aux athlètes

Description

Le Sous-programme d'aide aux athlètes (PAA) favorise la quête de l'excellence, car il permet aux athlètes de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de premier ordre aux grandes compétitions internationales. Ce Sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions au Sous-programme d'aide aux athlètes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
29 672 915	29 672 915	29 680 065

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
8,1	8,1	8,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les athlètes canadiens ont accès à des opportunités universitaires.	Nombre d'athlètes ayant un statut breveté ou ayant déjà eu un tel statut qui profitent d'une bourse de scolarité (y compris les crédits différés pour frais de scolarité).	750	Mars 2017
Les athlètes canadiens de haute performance sont préparés de façon optimale pour obtenir des performances de niveau podium aux Jeux olympiques et paralympiques et aux championnats du monde seniors de leurs sportifs respectifs.	Nombre d'athlètes recevant du financement du PAA qui ont terminé parmi les huit premiers aux Olympiques, Paralympiques ou championnats du monde.	325	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Sous-programme d'aide aux athlètes continuera d'investir dans les athlètes pour leur permettre d'atteindre l'excellence dans le sport. Le Sous-programme assurera un soutien visant l'amélioration de la performance des athlètes canadiens lors de grandes compétitions sportives internationales en permettant aux athlètes de combiner leur sport à leurs études ou carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de premier ordre.

En 2016-2017, le Sous-programme d'aide aux athlètes entreprendra l'initiative clé suivante :

- Examiner l'approche du gouvernement du Canada en matière d'aide aux athlètes canadiens de haut niveau.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activité sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de sécurité et de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
72 267 948	72 267 948	72 267 948	72 267 948

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
657,7	657,7	657,7

Faits saillants de la planification

Les Services internes appuient et contribuent à la livraison efficace et efficiente des programmes du Ministère, et font partie intégrante de la qualité des services que le Ministère offre à ses clients et partenaires. Les clients, le personnel et la direction bénéficient d'une gamme de services ministériels professionnels, notamment des services de gestion de l'information et de soutien technologique, des valeurs, de l'éthique et du mieux-être en milieu de travail, d'un centre d'expertise sur les subventions et les contributions et des initiatives de modernisation de l'information et d'innovation.

Les Services internes appuieront l'objectif du gouvernement qui consiste à diriger le pays pour tous les Canadiens de façon ouverte et transparente en appuyant l'élaboration d'initiatives de communication et de collaboration en vue du développement et de l'exécution des programmes et activités du Ministère. Le Ministère s'engage à maintenir un effectif compétent, novateur et dévoué à l'excellence du service afin d'atteindre les priorités organisationnelles.

L'engagement du Ministère envers l'innovation se réalisera en incitant l'innovation dans le travail quotidien, en encourageant les employés, en améliorant la communication et en assurant l'appui des dirigeants. Le bien-être organisationnel est une responsabilité partagée qui dépend de

la participation pleine et active des gestionnaires et des employés. Il repose sur des éléments tels un objectif clair, un leadership efficace, le travail d'équipe, l'équité, la communication ouverte, l'accès aux ressources, un climat positif, le respect des valeurs, la rétroaction constructive, l'innovation et la créativité et l'engagement des employés.

Les Services internes appuieront les cinq priorités organisationnelles énoncées à la Section I et y contribueront.

En 2016-2017, les Services internes entreprendront les initiatives clés suivantes :

- Mieux servir les Canadiens et offrir plus d'avantages aux contribuables par le biais de l'initiative de subventions et de contributions qui améliorera les services numériques de PCH et qui facilitera l'accès des clients à nos programmes et services;
- Continuer à participer aux initiatives *Objectif 2020* du gouvernement du Canada pour contribuer à façonner l'avenir de la fonction publique;
- Exécuter le *Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert* (PMOGO) et renforcer notre système ministériel de gestion de l'information afin de contribuer à la mise en place d'un gouvernement ouvert et moderne;
- Appuyer l'engagement des citoyens et des intervenants au moyen d'un certain nombre d'initiatives ministérielles clés innovantes dans les domaines de la communication et de la collaboration;
- Agir selon la prochaine vision de la fonction publique qui consiste à créer une culture qui inscrit la santé psychologique, la sécurité et le bien-être dans tous les aspects du milieu de travail par le biais de la collaboration, de l'inclusion et du respect;
- Offrir aux employés de Patrimoine canadien un accès à des activités qui démystifient la maladie mentale et éliminent les préjugés à cet égard, qui engagent un dialogue ouvert et honnête sur la maladie mentale et qui leur font connaître les outils à leur disposition.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectifs

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de Patrimoine canadien. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web de Patrimoine canadien[18].

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017	Écart
Total des charges	1 291 377	1 324 842	33 465
Total des revenus	8 382	11 600	3 218
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	1 282 995	1 313 242	30 247

L'écart entre les résultats planifiés pour 2016-2017 comparés aux résultats prévus pour 2015-2016 est due en grande partie au financement du Secrétariat Canada 150, dans le cadre des programmes Engagement et participation communautaire et Appartenance au Canada, à titre de soutien nécessaire aux activités du 150e anniversaire de la Confédération du Canada et d'*En route vers 2017*.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017* sont disponibles sur le site Web de Patrimoine canadien.

- Financement pluriannuel initial;
- Initiatives horizontales;
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes;

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;
- Stratégie ministérielle de développement durable; et
- Audits internes et évaluations.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'imposition, des exonérations, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[19]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité de la ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Adresse:

Patrimoine canadien

15, rue Eddy

Gatineau (Québec) K1A 0M5

Canada

Courriel : PCH.info-info.PCH@canada.ca

Site Web : www.pch.gc.ca

Téléphone : 819-997-0055

Téléphone (sans frais)* : 1-866-811-0055

Télécopieur : 819-555-5555

Téléimprimeur** (Toll-free) : 1-888-997-3123

* Des agents peuvent répondre à vos questions aux lignes sans frais du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est).

** TTY est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou souffrant de troubles de la parole.

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) **:** Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon

4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) **:** Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

1 *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-17.3/
2 *Loi sur la radiodiffusion*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/
3 *Loi sur le droit d'auteur*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/index.html
4 *Loi sur Investissement Canada*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-21.8/index.html
5 *Loi sur les langues officielles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/
6 *Loi sur les musées*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-13.4/
7 *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-10.5/
8 *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-51/
9 *Loi sur le statut de l'artiste*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-19.6/
10 *Loi favorisant l'activité physique et le sport*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-13.4/index.html
11 Organismes du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien, http://www.pch.gc.ca/fra/1266433674232/1266389969960
12 *Loi sur le multiculturalisme canadien*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-18.7/
13 Site web du Premier ministre du Canada, http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres
14 Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx
15 Plan de dépenses du gouvernement et budget principal des dépenses, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp
16 Rapport d'évaluation 2015 du Fonds du Canada pour les périodiques, http://www.pch.gc.ca/fra/1343398573651/1432822935311
17 Liste des demandes d'examen et avis complétés, http://www.pch.gc.ca/fra/1383579381248
18 État des résultats prospectifs du ministère du Patrimoine canadien, http://www.pch.gc.ca/fra/1312568647473
19. Dépenses fiscales et évaluations, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp